Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 décembre 2019 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un infirmier »

NOR: SSAH1936424A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4011-1 et suivants ;

Vu la loi du nº 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 66 ;

Vu l'avis de la Haute Autorité de santé nº 2019.0060/AC/SA3P du 20 novembre 2019,

Arrêtent:

- **Art. 1**er. En application du deuxième alinéa du A du III de l'article 66 de la loi du n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, le protocole de coopération « Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un infirmier » annexé au présent arrêté, est autorisé sur le territoire national dans les conditions prévues à la section 1 du chapitre unique du titre Ier du livre préliminaire du code de la santé publique.
- **Art. 2.** A titre transitoire et jusqu'à la mise en service d'une application en ligne dédiée, la structure d'emploi ou d'exercice est tenue de déclarer auprès de l'Agence régionale de santé les professionnels de santé qui s'engagent mutuellement à appliquer le protocole de coopération par envoi numérisé de l'ensemble des pièces justificatives suivantes :
 - a) Nom et coordonnées d'exercice du référent de l'équipe déclarante ;
 - b) Accord de l'employeur;
 - c) Copie d'une pièce d'identité de chaque membre de l'équipe ;
- d) Numéro d'enregistrement au tableau ordinal ou fichier professionnel spécifique de chaque membre de l'équipe;
- e) Attestation sur l'honneur de l'acquisition des compétences nécessaires à la mise en œuvre du protocole de coopération entre professionnels de santé de chaque membre de l'équipe.
- **Art. 3.** La directrice générale de l'offre de soins et la directrice de la sécurité sociale sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 décembre 2019.

La ministre des solidarités
et de la santé,
Pour la ministre et par délégation:
La cheffe de service,
adjointe à la directrice générale
de l'offre de soins,
S. DECOOPMAN

Le ministre de l'action et des comptes publics, Pour le ministre et par délégation: Le chef de service, adjoint à la directrice de la sécurité sociale, L. GALLET

ANNEXES

ANNEXE I



COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE Région Ile-de-France

LE MODELE TYPE DE PROTOCOLE DE COOPERATION COMPREND TROIS PARTIES:

- FICHE PROJET
- **DESCRIPTION DU PROCESSUS DE PRISE EN CHARGE DU PATIENT**
- MODELE ECONOMIQUE

TELESURVEILLANCE, CONSULTATION DE TITRATION ET CONSULTATION NON PROGRAMMEE AVEC OU SANS FELEMEDECINE, DES PATIENTS TRAITES POUR INSUFFISANCE CARDIAQUE, PAR UN(E) INFIRMIER(ERE)

Equipe promotrice : Pr Thibaud DAMY, Dr Diane BODEZ, Mme Armelle DUCHENNE, Mme Sandrine DIAS, M Michel FRELAT, Hôpital universitaire Henri MONDOR, Cellule de Coordination de l'Insuffisance Cardiaque et des Cardiomyopathies du service de Cardiologie

Date de dépôt : 12/10/2018

Version post-collège : 20/11/2019

Priorités nationales d'activités de coopération entre professionnels de santé
Si le protocole relève de ces priorités, cochez la (les) cases correspondant à votre choix :
(Arrêté du 30 janvier 2018 fixant les priorités nationales en matière de protocoles de coopération)
[X] Prévention et suivi des pathologies cardio-neuro-vasculaires et du diabète
[] Prévention et suivi des pathologies respiratoires
[] Prévention et suivi des cancers
[] Prévention de l'hospitalisation et maintien à domicile des patients âgés
[] Prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques
[] Prévention et suivi des pathologies gynécologiques et obstétricales
[] Prévention et suivi des pathologies bucco-dentaires
[] Prévention des pathologies et suivi du développement des enfants
[] Prévention et suivi des pathologies en santé mentale



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

ITEMS	FI EMENTS DE REPONSE
Intitulé du Protocole de coopération (PC)	Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère).
Quel est le thème de la coopération entre professionnels de santé?	
Profession du délégant	Médecin cardiologue
Quelle est la profession, et le cas échéant la spécialité, du délégant inscrite à l'article L. 4011-1	
du code de la santé publique ? Profession du délégué	Infirmier(ère) Diplômé(e) d'Etat
Quelle est la profession du ou des délégué(s) inscrite à l'article L. 4011- 1 du code de la santé publique ?	
Objectifs	Le protocole vise à permettre une prise en charge précoce et un suivi rapproché de l'insuffisance
Quels sont les résultats attendus en	cardiaque (IC), pour optimiser rapidement le traitement médical qui stabilise la maladie, freine son évolution et diminue la morbi-mortalité (décompensations cardiaques, hospitalisations, décès).
termes de - qualité de la prise en charge du	Pour les parties prenantes, les objectifs sont les suivants :
patient? (délai de prise en	Pour les patients :
charge, file active, gains pour les	- Optimiser les thérapeutiques avec un objectif de titration tous les 15 jours conformément aux recommandations de la HAS



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

- réorganisation de la prise en charge ?
- optimisation de la dépense de santé?
- quelles sont les informations concernant la prise en charge, au niveau local ?, régional ?, national ? international ?
- Faciliter la prise en charge ambulatoire en permettant une surveillance à distance et en simplifiant le parcours de soins avec un contact direct auprès de professionnels dédiés lors des décompensations cardiaques, afin d'éviter les passages dans les services d'urgence, diminuer les hospitalisations et améliorer la qualité de vie
- Faciliter la coordination des actions en cas d'alerte pour assurer une prise en charge en milieu adéquat.
- Proposer une offre de soins complémentaire, qui vient s'ajouter de façon coordonnée à la prise en charge par le cardiologue et le médecin généraliste traitants

Pour les délégants :

- Respecter les recommandations HAS et européennes concernant le délai entre deux consultations de titration,
 - Assurer un parcours de soins coordonné où chaque acteur intervient au bon moment de la prise en charge (délégant, cardiologue traitant, médecin généraliste traitant), redistribuer du temps médical aux cas complexes,
- S'inscrire dans la stratégie nationale de santé visant à améliorer les parcours de soins des pathologies chroniques par le développement de nouveaux métiers et l'innovation technologique numérique,
- Accroître la satisfaction au travail par une amélioration de la qualité de la pratique.

Pour les délégués :

- Développer de nouvelles compétences,
- Diversifier leurs activités en réalisant des actes médicaux de façon autonome et sécurisée,
- Améliorer l'attractivité du métier et valoriser l'expertise infirmière en contribuant directement à la mise en œuvre de mesures de santé publique,

S



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

	- Participer à la réorganisation du système de santé orienté sur la médecine ambulatoire.
Actes dérogatoires	La conduite diagnostique et les choix thérapeutiques dans le cadre du protocole de coopération sont
	définis par le médecin délégant.
Quelles sont les décisions prises par le	Les actes dérogatoires concernent (annexe 1) :
délégué, sans participation du	
délégant ?	- la realisation de consultations de suivi de l'IC, pour la titration des médicaments de l'insuffisance
1. Pour un examen clinique, s'agit-il	cardiaque systolique en présentiel ou pour décompensation cardiaque, en présentiel ou en
par exemple de poser son	téléconsultation,
indication, de le réaliser, de	- la télésurveillance,
l'interpréter ou encore de définir	- l'orientation des patients.
la conduite à tenir en fonction des	
résultats?	Les étapes de la prise en charge prévues par le protocole sont :
2. Pour une consultation de suivi,	1. Repérer le patient pouvant être inclus dans le protocole à partir de l'anamnèse et des données
s'agit-il, par exemple, d'en	du dossier médical lorsque l'IC est diagnostiquée ou après orientation par un médecin
décider l'opportunité, de détecter	cardiologue (annexe 2)
et d'interpréter des signes	2. Informer et recueillir le consentement du patient au protocole de coopération,
cliniques, de décider des	3. Contribuer au suivi des patients insuffisants cardiaques et définir la conduite à tenir en fonction
orientations du patient, de poser	des résultats :
l'indication d'un examen à	Consultation en présentiel :
realiser, de realiser une	 examen clinique à la recherche de signes d'IC: poser l'indication, le réaliser, l'interpréter,
prescription, d adapter un traitement ou de le renouveler ?	 prescrire, réaliser et interpréter un ECG selon l'arbre décisionnel 1,



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) » Région Ile-de-France

Appel du délégan Appel du délégant w Non Surveillance Surveillance Appel du délé OF Superposable à ECG de référence ? > 250 msec OU allongement > 50 msec par rapport à l'ECG de référence ? Non connu OU allongement> 20 msec par rapport à l'ECG de référence ? Arbre décisionnel 1, pour l'interprétation de l'ECG Fréquence cardiaque : 50 à 100/ min ? Repolarisation normale ? Segment ST isoelectrique, is T positives partout (sauf V1 avR) NON NON NON Rythme sinusal? Onde P devant chaque QRS. chaque onde P suivie d'un QRS Espace PR < 200 msec ? ECG 12 dérivations QRS < 120 msec ? ino ino ī ∍ Ino ino réalisé(e)s doit être listé, en mettant l'interpréter ou encore de décider Pour un acte technique, s'agit-il, de la conduite à tenir en fonction en évidence ceux/celles qui sont L'ensemble des actes/activités indication, de le réaliser, de par exemple, de poser son Page art 51 du Site HAS des résultats ? dérogatoires

S



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

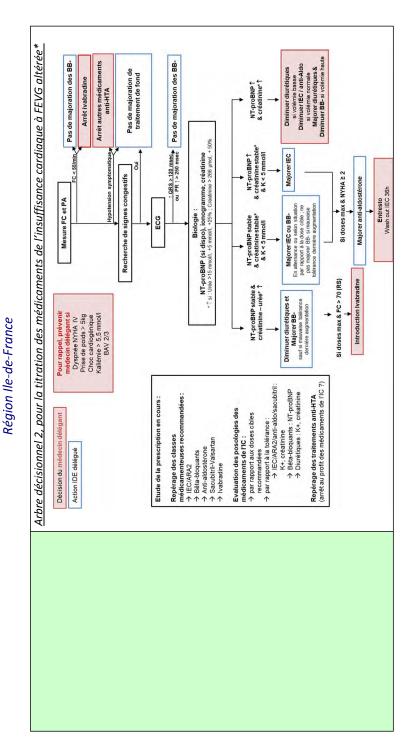
- prescrire et analyser les bilans biologiques en lien avec l'IC (NFS, ionogramme sanguin, créatinémie, urémie, peptides natriurétiques, troponine, CRP, bilan martial, INR, bilan hépatique) (annexe 3)
- optimisation du traitement de l'insuffisance cardiaque selon les arbres décisionnels 2, 3 et 4 :
- adapter, par une prescription, les posologies des médicaments en lien avec l'IC,
 arrêter la prescription de médicaments anti-hypertenseurs (inhibiteur calcique, alphabloquant, anti-hypertenseur central) au profit d'une prescription de traitements de

'IC, avec l'accord du délégant.

• orienter le patient selon des critères définis vers le médecin délégant ou le généraliste



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

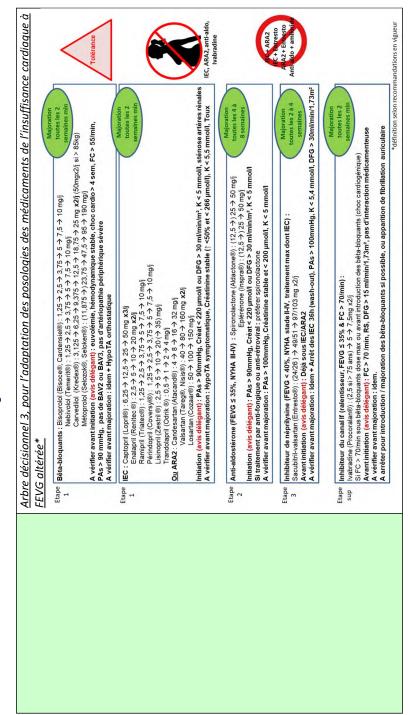


/



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

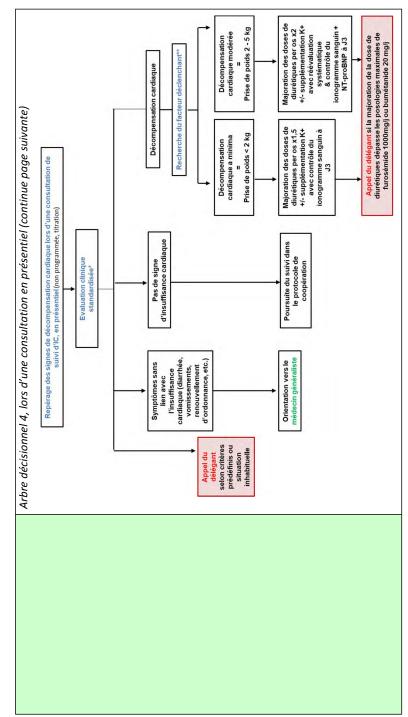
Région Ile-de-France





« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France







« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

FC > 50/min ou > 100/min, trouble du rythme non connu ou ventriculaire, BAV 2 ou BAV 3, PR > 250 msec, allongement d'un BAV ou d'un BB, ECG non superposable à l'ECG de référence Douleur d'angor, douleur inhabituelle ou intense FC < 50 ou > 100/min, PAs < 90 ou > 160 mmHg Crépitants Palpitations de novo, FC > 100 /min Impotence fonctionnelle totale Orientation médecin généraliste Orientation cardiologue si de novo ou récidive Orientation médecin généraliste Orientation médecin généraliste / cardiologue Dyspnée stade III-IV Sifflements respiratoires Prise de poids > 5kg Œdèmes > chevilles Cyanose, Marbrures Fièvre ou frissons Appel délégant si **Crachats sales** Accompagnement thérapeutique Accompagnement thérapeutique Orientation médecin prescripteur Actions spécifiques Information délégant Arbre décisionnel 4, lors d'une consultation en présentiel (suite) Avez-vous ressenti des palpitations (le cœur qui bat vite et de façon irrégulière) ? Etes-vous plus essouffié que d'habitude ? Au moindre effor? Au repos ? Ètes-vous essouffié la nuit ? Avez-vous rajouté un ou des oreillers pour dormir? Prise de poids à quantifier Avez-vous respecté le régime hyposodé? Avez-vous oublié de prendre certains médicaments? Si oui le(s) quel(s)? Avez-vous eu une infection ? ORL, cutanée, pulmonaire, urinaire, etc. Avez-vous essenti une arythmie carique ?
En cas de diabéte : vos glycémies sont-elles équilibrées ?
En asa d'HTA : votre tension est-elle équilibrée Vous sentez-vous plus faitgué ou plus faible que d'habitude?
 Avez-vous plus de difficultés à réaliser vos activités habituelles? Recherche d'oedèmes des membres inférieurs / veine jugulaire
 Examen cutané Avez-eu de la fièvre? Avez-vous pris votre température? Toussez-vous plus que d'habitude?
Cachez-vous ? De quelle couleur sont les expectorations?
Douleur thoracique:
Avez-vous eu une douleur dans la poirtine? **Questions à poser pour la recherche du facteur décle Y a-t-il eu des modifications de votre ordonnance ? En cas de modification dans le cadre de la titration En cas de modification hors titration Interprétation selon algorithme Mesures des constantes Auscultation pulmonaire *Evaluation clinique standardisée : Interrogatoire : Essoufflement / Dyspnée : Ces derniers jours,... Examen physique Palpitations Fièvre: Toux: ECG



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

Télésurveillance :

- mise en place d'une télésurveillance : poser l'indication, prescrire, recueillir le consentement,
- former le patient au matériel de télésurveillance (non dérogatoire)
- réaliser un accompagnement thérapeutique, conformément à la réglementation en vigueur (non dérogatoire)
 - lire et interpréter les données de suivi et les alertes transmises par le portail
- réaliser une évaluation téléphonique et décider la conduite à tenir selon l'arbre décisionnel 5 télésurveillance,
- orienter le patient selon des critères définis :
- vers le SAMU en cas de critère de défaillance vitale,
- appel du délégant pour avis ou hospitalisation du patient,
- retour à domicile avec ou sans consultation par le délégant, le cardiologue traitant ou le médecin généraliste traitant,
- orienter vers d'autres professionnels de santé paramédicaux. 0
- es Prescrire la vaccination antigrippale et anti-pneumococcique, recommandée pour tous patients IC et la réaliser le cas échéant, 4
- Prescrire le transport et le matériel médical nécessaire au maintien à domicile (lit médicalisé, matelas anti-escarre, déambulateur, etc.). S.
- des vaccins (annexe 4), et assurer sa transmission au cardiologue traitant et au médecin généraliste traitant pour assurer la continuité de la prise en charge, de façon systématique, à Rédiger un compte rendu comprenant les conclusions cliniques et/ou la réalisation éventuelle chaque épisode aigu et à chaque changement de traitement. ø.

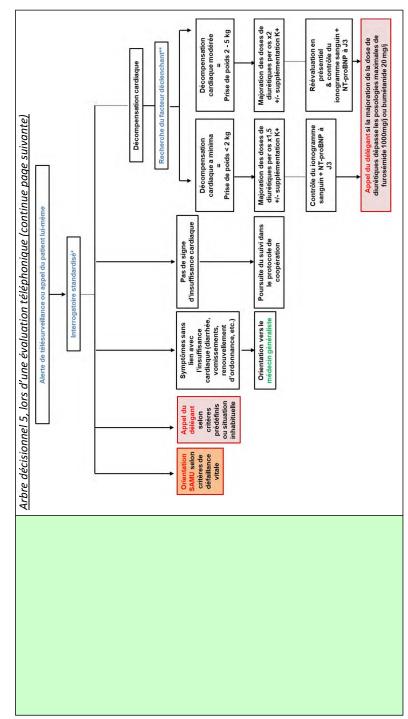
Ξ



HAUTE AUTORITÉ DE SANTE

« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France





13



COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) » Région Ile-de-France

Palpitations de novo, FC > 100 /min Douleur inhabituelle ou intense Impotence fonctionnelle totale Dyspnée stade III-IV Sifflements respiratoires Prise de poids > 5kg Œdèmes > chevilles Appel délégant si **Crachats sales** Orientation médecin généraliste Orientation cardiologue si de novo ou récidive Orientation médecin généraliste Orientation médecin généraliste / cardiologue Accompagnement thérapeutique Accompagnement thérapeutique Orientation médecin prescripteur Actions spécifiques Information délégant Détresse respiratoire Polypnée (FR> 20/min) Cyanose Douleur d'angor typique Troubles de conscience Fièvre avec confusion Orientation SAMU si FC > 120 /min Hémoptysie Marbrures Arbre décisionnel 5, lors d'une évaluation téléphonique (suite) Eles-vous plus essouffle que d'habfuude ? Au moindre effort? Au repos ?
 Eles-vous plus es souffle la muit ? Avez-vous rajouiten ou des oreillers pour dormir?
 Enes-vous sessomfle la muit ? Avez-vous rajouiten ou des oreillers pour dormir?
 Constatez-vous repois colorabon bleufe des levras ellevras ellevras dordists?
 Prise de polds : Cadennes : (cf. polds léielrensmis plus gonflées que d'habfuude?
 Lorque vous appuyer sur l'cadenne ; lance de voire doignessider-elle? Avez-vous ressenti des palpitations (le cœur qui bat vite et de façon irrégulière)? Avez-vous respecté le régime hyposodé? Avez-vous oublié de prendre certains médicaments? Sí oui le(s)quel(s)? Avez-vous eu une infection ? ORL, cutanée, pulmonaire, urinaire, etc.
Avez-vous ressent une arythnie cardiaque ?
En cas de diabète : vos glycémies sont-elles équilibrées?
En cas d'HTs, votre tension est-elle équilibrée Vous sentez-vous plus fatigué ou plus faible que d'habitude ? Avez-vous plus de difficultés à réaliser vos activités habituelles ? Constatez-vous des marbrures (lignes violacées sur les genoux) ? **Questions à poser pour la recherche du facteur déclenchant Avez-eu de la fièvre ? Avez-vous pris votre température ? Toussez-vous plus que d'habitude? Crachez-vous? De quelle couleur sont les expectorations? *Questions à poser pour évaluation décompensation cardiaque : (en gras les questions systématiques) Y a-t-il eu des modifications de votre ordonnance ? En cas de modification dans le cadre de la titration En cas de modification hors titration Douleur thoracique:
- Avez-vous eu une douleur dans la poitrine? Ces derniers jours,... Fatigue: Fièvre: Toux:



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

	Les actes dérogatoires ne concernent pas :
	- La réalisation du bilan étiologique de l'IC
	- Les décisions de stratégie de prise en charge thérapeutique (traitement médical hors
	recommandations, dispositifs rythmologiques, greffe cardiaque, assistance circulatoire)
	- Le traitement des comorbidités ou évènement intercurrents autres que la
	décompensation cardiaque, qui relève des correspondants médicaux habituels (médecin
	généraliste et/ou autres spécialistes).
	Par conséquent, le suivi dans le cadre du protocole de coopération ne doit pas modifier le rythme de
	suivi par le cardiologue traitant (au minimum bi-annuel) qui reste responsable de la prise en charge
	cardiologique globale du patient.
Lieu de mise en œuvre	Le protocole sera mis en œuvre dans un établissement de santé ou dans une structure de soins de
	ville (cabinet médical ou maison médicale) où les locaux permettent :
Dans quel type de lieu le protocole a-	- l'accueil des patients en consultation, garantissant la confidentialité,
t-il vocation à être mis en œuvre ?	- l'activité de télémédecine : téléconsultation, télésurveillance (dont gestion des alertes),
	accueil téléphonique,
	- la mise à disposition du matériel permettant d'assurer une consultation d'IC : stéthoscope,
Quelles sont les caractéristiques de ce	tensiomètre, saturomètre, pèse-personne et réalisation d'ECG.
lieu qui conditionnent	
éventuellement sa mise en œuvre ?	Il est préconisé un nombre minimal de 2 délégants et de 2 délégués pour assurer la continuité de la
	mise en œuvre du protocole de coopération.
Quelles sont les caractéristiques de	
l'équipe ? (nombre minimal, nombre	
d'actes minimal, type d'organisation)	



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

	C	ī
	õ	=
	7	₹
	S	•
L	ī	1
	7	_
	۵	ر
٦	ح	3
	ī	
	a	ر
	=	2
	_	
	Š	
	C	٥
•	7	2
	ř	۶
1	ч	J
	r	•

nces utilisées projects à la prise ées à la prise références mandations de les ristiques des le protocole? Critical de la protocole?	do Particotion dos recommendations of dos authors références utilisées
I les références utilisées les références utilisées les daptées à la prise de références de références de références l'albilographiques des lents concernés les caractéristiques des cernés par le protocole? Critionalises des cernés par le protocole? Critionalises des cernés par le protocole?	de l'actualisation des l'econimisations et des autres leferences utilisées
ter les bonnes pratiques lelles adaptées à la prise les bonnes pratiques les adaptées à la prise de références de références nelles (recommandations de tique,) s bibliographiques les caractéristiques des cernés par le protocole? Criticombre)	
Les télé	Programme ETAPES (Expérimentations de Télémédecine pour l'Amélioration du Parcours En Santé) : Art 36 de la LFSS n° 2013-1203 pour 2014, modifié par l'art 91 de la LFSS 2016-1827 pour 2017 Arrêté du 6 décembre 2016 définissant le cahier des charges relatif à la télésurveillance pour l'insuffisance cardiaque
Les télé	tes de références opérationnelles : Recommandations de la Société Européenne de Cardiologie concernant la prise en charge de l'IC
Les télé	(European guidelines for the diagnosis and treatment of acute and chronic heart failure. Ponikowski et al. Eur J Heart Fail. 2016 Aug;18(8):891-975)
Les télé Crit	Parcours de soins Insuffisance Cardiaque de l'HAS (2014) Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2018, Ministère des solidarités et de la santé,
Les télé Crit	janvier 2018, (http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinations_2018.pdf) Recommandations du National Institute for health and care excellence : Chronic heart failure in adults: diagnosis and management (2018)
télé Crit	Les patients repérés comme pouvant bénéficier des programmes de titration et/ou de
÷ ,	télésurveillance proposés sont sélectionnés selon des critères d'inclusion spécifiques.
	majeurs avec insuffisance cardiaque diagnostiquée, ayant donné leur consentement à ce mode
Ouels sont les critères d'inclusion et	de prise en charge, après avoir été informés du protocole,
	pour la titration, dont le traitement médical peut être intensifié (doses non maximales des traitements de l'insuffisance cardiaque) selon les recommandations actualisées de la Société

qe





- patients mineurs,
- femmes enceintes,
- patients refusant d'être pris en charge dans le cadre de ce protocole,
 - patients sans correspondant médical identifié,
- dans le cadre de la titration, patients présentant une IC à FEVG préservée (selon les recommandations en vigueur),
- dans le cadre de la télésurveillance, patients présentant les critères de non-inclusion définis par les textes réglementaires en vigueur (programme ETAPES à la date de rédaction du protocole de coopération) : impossibilité d'utiliser le dispositif physique ou psychique, dialyse ou insuffisance hépatique sévère, espérance de vie inférieure à 12 mois en dehors de l'ICC, compliance habituelle faible ou refus de l'accompagnement thérapeutique, absence de lieu de séjour fixe.

16



COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

Qui décide de l'inclusion ? A quel moment?

Européenne de Cardiologie concernant la prise en charge de l'IC (IC à FEVG altérée à la date de rédaction du protocole de coopération) pour le programme de télésurveillance, répondant aux critères d'inclusion définis par les textes réglementaires en vigueur (programme ETAPES à la date de rédaction du protocole de coopération) :

Hospitalisation au cours des 30 derniers jours pour une poussée d'insuffisance cardiaque chronique

 Ou Hospitalisation au moins une fois au cours des 12 derniers mois pour une poussée d'insuffisance cardiaque chronique Et actuellement en classe NYHA 2 ou plus avec un taux de peptides natriurétiques élevé (BNP > 100 pg/ml ou NT pro BNP > 1000 pg/ml)

sans comorbidité ou avec comorbidité(s) stabilisée(s); sur avis du délégant en cas comorbidité(s) non stabilisée(s).



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

Information des patients		
on des pat		
on des pat	Š	
on des pat	=	
on des pat	-	
on des pat	, w	
on des	≔	
on des	Ö	
on des	Q.	
Ē		
Ē	S	
Ē		
Information	$\boldsymbol{\sigma}$	
Information	_	
Informatic	=	
Informati		
Informa	∓	
Inform	æ	
Inforn	_	
Infor	-	
Info	=	
Ξ	.0	
=	Ξ	
	ᆂ	

Qui informe le patient en premier lieu de sa prise en charge dans le cadre d'un protocole de coopération ? A quel moment de la prise en charge ? Comment est donnée l'information au patient ? Une information écrite est-elle laissée au patient ? (si oui, joindre un modèle de cette information écrite) Quelles sont les solutions alternatives, proposées au patient, en cas de refus à la nouvelle prise en charge proposée ?

Qui recueille le consentement du patient?

Comment est-il tracé?

Le délégué réalise le recueil de données permettant de valider les critères d'éligibilité du patient. Si les critères sont réunis, il propose au patient d'être pris en charge dans le cadre du protocole de coopération.

Le patient reçoit une information détaillée orale par le délégué, complétée d'un document écrit (annexe 5 a). Il est informé que le protocole s'articule avec le suivi par son cardiologue traitant et son médecin généraliste traitant qui seront avisés de la prise en charge dans le cadre du protocole (annexe 5 b). En cas d'accord, le consentement est recueilli et archivé par le délégué dans le dossier patient

Le patient est informé qu'il peut avoir accès au protocole, ce dernier lui est remis à sa demande, et qu'il peut à tout moment se retirer du protocole s'il le souhaite.

conformément à l'article L1111-4 du code de la santé publique.

En cas de refus, le délégué prévient le délégant et informe le patient qu'il bénéficiera d'une prise en charge médicale.





« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

Formation des professionnels délégués

- Quelles sont les <u>compétences</u> <u>nécessaires</u> pour réaliser l'acte/activité
- Quelles sont les <u>nouvelles</u> <u>compétences</u> à acquérir pour réaliser l'acte(s) ou l'activité(s) dérogatoire(s) ?
- Quels sont <u>les objectifs</u> <u>pédagogiques</u> au regard des compétences à acquérir et des risques à éviter ?
- Quel est le programme et les modalités de formation théorique o Qui valide le contenu de la
- exigible) ?

 Comment sont validées les compétences acquises par le

de formation (niveau minima

Quel volume horaire et type

Connaissances à acquérir au cours de la formation :

- Savoir identifier les critères d'inclusion, de non-inclusion des patients,
- Décider de l'opportunité, et du nombre de consultations de titration ou de la télésurveillance,
- Être capable de réaliser une consultation, suivant un raisonnement clinique comprenant : anamnèse, évaluation clinique à la recherche de signes d'IC, examens para cliniques, avec actualisation du dossier médical,
- Connaître et être capable de prescrire et d'interpréter les examens biologiques nécessaires à la prise en charge et au suivi de ces patients,
- Connaitre les différentes thérapeutiques médicamenteuses spécifiques au traitement de l'IC,
 Être capable de prescrire et d'adapter les posologies des médicaments en lien avec l'IC au regard
 - Eue capable de prescrire et a adapter les posologies des medicaments en nen avec i ne au re de l'évaluation clinique et para clinique à partir d'un arbre décisionnel,
 - Être capable de réaliser la télésurveillance et orienter les patients selon la situation.

Pré requis:

- Diplôme d'État Infirmier,
- Expérience professionnelle d'au moins 3 ans, dont 1 an en cardiologie
- Titulaire d'un diplôme universitaire type « insuffisance cardiaque » ou « cardiomyopathie » ou équivalent sur le contenu et le volume horaire,
 - Attestation de formation de 40h à l'éducation thérapeutique
- Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2 validée (AFGSU).

Formation totale: 100 heures (théorique et pratique)

- A. Formation théorique : 50 heures (annexe 6)
- Physiologie cardio-vasculaire,

B. Formation pratique: 100 consultations (50 heures) 20 consultations réalisées en observation, 50 consultations en binôme cardiologue-infirmier, 30 consultations en supervision par le délégant.



COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

délégué à l'issue de la	- Physiopathologie de l'insuffisance cardiaque et des cardiomyopathies, étiologies,
formation ?	- Signes d'insuffisance cardiaque et troubles du rythme,
	- Traitements médicamenteux et non médicamenteux de l'insuffisance cardiaque,
- Quelles sont les modalités de la	- Réalisation et interprétation d'un ECG,
<u>formation pratique ?</u> (en une	- Synthèse du dossier patient en insuffisance cardiaque
séquence, formation graduéeet	- Parcours de soins, coordination de la prise en charge pluri professionnelle de l'insuffisance
dans ce cas, quels sont les modalités	cardiaque, positionnement de l'infirmier(ère) délégué(e),
de passage d'une séquence à une	- Consultations d'annonce médicale et consultations infirmière de suivi,
autre ?)	- Télésurveillance et téléconsultation,
Qui valide la formation et comment ?	- Aspects psychologiques de la prise en charge de l'insuffisance cardiaque.

Toutes les connaissances théoriques et pratiques doivent être acquises pour appliquer le protocole (annexe 8). Une attestation de formation du délégué sur l'ensemble des connaissances (théorique et L'enseignement théorique est évalué à l'aide d'un questionnaire validé par la personne ayant assuré L'enseignement pratique est évalué par un carnet de stage traçant les 100 consultations et par une analyse des décisions prises par l'infirmier(ère) durant la phase de supervision (annexe 7). pratique) est établie par le délégant (annexe 9). la formation. les modalités prévues au maintien des compétences acquises? (fréquence, outil, ...)

C. Validation de la formation

Formation continue: Quelles sont

ī

d'expérience professionnelle ou

de diplômes ?

Quels sont les pré-requis, notamment en termes



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

	Maintien des compétences :
	Une activité minimum de 80 consultations et dans le cadre d'une télésurveillance un suivi de 20
	patients par an par délégué est nécessaire au maintien des compétences.
	Formation continue :
	Une session de formation au moins tous les 2 ans :
	- Interne : au regard de l'actualisation des recommandations du traitement de l'insuffisance
	cardiaque, la formation continue ou les cardiologues délégants réaliseront un ajustement des
	connaissances,
	- Externe : participation à des congrès, séminaires, journées professionnelles sur la prise en charge
	de l'insuffisance cardiaque.
Intervention du délégant	Le délégant intervient par :
- Comment le délégant s'assure-t-il de	Une astreinte
la bonne réalisation par le délégué de l'acte ou de l'activité dérogatoire?	 Le délégant est joignable à tout moment et peut répondre aux questions du délégué. Fin cas d'absence.
	o du déléqué : un cardiologue assure l'activité décrite au protocole, et entre autres la
- Critères d'alerte au délégant : Sur	gestion des alertes pour les patients télésurveillés.
quels critères le délégué fait-il appel	 du délégant : le protocole de coopération est suspendu et l'activité est réalisée selon les
au délégant (ou à un médecin non	modalités habituelles.
délégant, en cas d'urgence) ? (lister	
les critères d'alerte et préciser les	Une supervision
modalités d'alerte)	Le délégué et le délégant se rencontrent à intervalles réguliers (1 fois par mois minimum) pour :
	- un point des nouveaux patients inclus (critères d'éligibilité, informations et consentements),



COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

- Quelles sont, en fonction de ces critères, les <u>modalités d'intervention</u> du délégant	 un point des fins, sorties, ou suspensions de protocole, une révision d'au minimum 10% des dossiers, une réponse aux questions non urgentes que se pose le délégué.
- gestion des urgences : Quelles sont les modalités prévues en cas d'urgence : intervention du délégant ou d'un autre médecin en cas d'urgence, protocole	Une validation Les actions menées par le délégué ainsi que leur pertinence sont vérifiées par le délégant lors de la revue des dossiers médicaux effectuée lors des réunions mensuelles ayant lieu en présence du délégué et du délégant (avec l'objectif de repérer les activités incomplètes ou inadaptées). Les corrections apportées sont reportées dans le compte-rendu de consultation. Le taux de reprise de dossiers par le délégant pour corriger une activité incomplète ou inadaptée du
- Quelles sont les modalités prévues pour s'assurer du maintien des compétences du délégant / dérogation ? - activité minimum - formation continue,	charge training and the second of the cardiologue traitant à périodicité définie selon la prise en charge proposée: - en télésurveillance : tous les 6 mois lors de son renouvellement - en consultation de titration : à l'issue du programme de titration. Critères d'alerte du délégant par le délégué Le délégué alerte systématiquement le délégant des situations à risque selon annexe 10 et la conduite à tenir ci-dessous :





« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

ol.	osologie) et Contrôle à 24-48h	Hyponatremie (<135 mmolff): Avis delégant	naine après chaque majoration aine imme à 1 semaine	our à la dernière dose bien toléfrée	9.0	che NP) + contrôle à J3 (ionogramme) rrétiques insuffisante : Avis mêdical	BNP
Conduite a tenii eii cas a ecart aux normes cimiques oa biologiques	Mycerkaliemie P. 4,5 mmotth : IEC, ARA2, Sercubini-valsarian, Anti-aldostérone; Dans tous les cas; Vérifier la fonction rénale & Artist de outes supplémentation potassique P. 5,5 mmottl. : Arrist ces Artist (verifier prise ceche); Avis déléganit (arrist ou diminution de posologie) et Contrôle à 24-48h 4,5-5,5 mmott. As les sur 2 prates de sang successives; surveiller • Si majoration > 0,5 mmott depuis le bilan précédent : ne pas poursuivre la titration • Contrôle à 1 semaine	Hypokaliëmie (<3,5 mmolij) : Diurëtique de l'anse Si possible : Augmenter ECIARA2, Entresto, ou Anti- aldo Sinon, supplémentation en K∶ Diffu-K de 1 à 3x3 gl par jour ; si insuffisant : Àvis dèlègant	Insufficance renale: IEC, ARA2, Sacubitril-valsartan, Anti-aldostérone Augmentation de Césalinne s 50% et DFG-2 55 milmin1,73m²; acceptable, ionogramme 1 semaine après chaque maloration Augmentation de Césalinne s 50% et DFG-2 55 milmin1,73m²; acceptable, ionogramme 1 semaine administration de Césalinne s 50% et DFG-5 5 milmin1,73m²; - Arrist des ANS (vérifier pies acethe) - Si pas de signe congest. Diminuels la Gose de duretiques de moitié, ionogramme à 1 semaine - Si pas de signe congest. Diminuels la Gose de duretiques de moitié, ionogramme à 1 semaine - Angmentation de la Créatinne » 100% ou DFG < 20 milmin1,73m²; - Arrêt des EC et Avis délégant.	Bradycardie IFC < 50/mml; Bêta-bloquants et Vabradine Verifier les interacions médicamenteuses Verapamil, Dilazzen, Digoxine – Avis délégant Arrèt vabradine (au profit des Bel.) ou diminition dose – Avis délégant Ne baisser la dose de blata-bloquant que st. Mai toiérée : asthénie, malaises, hypotension symptomaique; diminution de moitié ou retour à la dernière dose bien toiérée BAV2 ou BAV3 à IECG : arrèt des bêta-bloquants & Avis délégant	Hypotension (PAs < 90 mmHq); tous les traitements de I/C sauf Ivabradine Dans tous les cas : therether dans fordomance les traitements hypotenseurs à arrêter : Inhibiteur calcique, Alpha-bloquant, anti-HZ central → Arrêt aprés Avis délégant Dérivés nitrés → Avis délégant Asymptomatique (charcher if hypotension orthostatique) : Ne pas déminuer les IEC Symptomatique (dont orthostatique) : Ne pas déminuer les IEC Symptomatique (dont orthostatique) : Sa signe conquestifs ou doss de durietique déjé faible : evvenir à la demine dose bien tolérée Si signe conquestifs ou dose de durietique déjé faible : evvenir à la demine dose bien tolérée Si état de choc (marbrures, insuffisance cardiaque aigue) : Avis délégant	Insuffisance cardinque congestive : apparition ou majoration des signes d'IC droite et/ou gauche Majoration de la dose de diurétiques & Biologie en consultation (ionogramme, BHC, NT-proBNP) + contrôle à J3 (ionogramme) Stretentissement hemodynamique (état de choc), prise de poids > 5 kg, ou majoration des diurétiques insuffisante : Avis médical	Apparition d'une toux seche sous IEC.: Cherchre le diagnostic différentel : infiferente i missence cardiaque gauche ? Examen clinique, NT-proBNP Si voia nove aux le C. selon relécance du nation : seitch nour ABA2



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

	Compétences spécifiques du délégant
	Expérience d'au moins un an dans une structure assurant le suivi d'une cohorte de patients
	insuffisants cardiaques.
Système d'information	Les informations partagées pour organiser la prise en charge entre le cardiologue traitant, le délégué,
- Quelles sont les informations	et le délégant le cas échéant, comprennent les données du dossier patient et la planification des
partagées pour organiser la prise	rendez-vous de suivi de l'insuffisance cardiaque.
en charge du patient ?	Le délégué a accès au dossier médical comprenant : les antécédents médico-chirurgicaux du patient,
	l'histoire de la cardiopathie, la liste intégrale des traitements en cours, les résultats de biologie
- Quels sont les professionnels	disponibles, le calendrier des prises en charge cardiologiques réalisées, en cours ou prévues
ayant accès aux informations ?	(réadaptation cardiaque, rdv de suivi avec le médecin généraliste traitant ou le cardiologue traitant
quelles sont leurs actions (accès ,	par exemple).
renseignement d'informations,	Le délégué recueille les coordonnées de l'officine de ville et du laboratoire d'analyses médicales pour
validation,)	assurer les échanges en télémédecine.
- Quelle est l'organisation	Il complète le dossier patient avec :
permettant le partage de ces	- les données de la prise en charge lors des consultations, téléconsultations et télésurveillance,
informations? (type de matériel,	- le compte rendu comprenant les conclusions cliniques et/ou la réalisation éventuelle des vaccins
d'organisation,)	(annexe 4). Celui-ci est transmis au cardiologue traitant et au médecin généraliste traitant pour
	assurer la continuité de la prise en charge, de façon systématique, à chaque épisode aigu et à
- Médecin généraliste :	chaque changement de traitement.
o est-il informé? Si oui,	En cas de dossier patient informatisé, les professionnels qui ont des accès aux données patients sont
comment ?	habilités par le service informatique de l'établissement de santé suivant leur fonction au sein de
 est-il impliqué dans la 	l'unité.
dérogation ? si oui, Comment	



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

Suivi du protocole	Confère tableau des indicateurs.
Sélectionnez les indicateurs génériques adaptés à votre démarche en fonction des objectifs poursuivis et remplir les fiches correspondantes - Quels sont les critères (congé de maternité). ou résultats d'indicateurs à partir desquels l'arrêt du protocole de coopération doit être envisagé?	
Retour d'expérience	Le délégué doit alerter le délégant de toutes situations telles que décrites par les arbres décisionnels
	1 à 5 et résumées par l'annexe 10.
Les évènements indésirables - Quels sont les <u>évènements</u> <u>indésirables</u> qui font l'objet d'un	Une analyse des pratiques est réalisée trimestriellement la première année de mise en œuvre du protocole puis annuellement.
recueil systématique et d'une analyse	Les évènements indésirables
. (nste.) - Comment sont recueillis et analysés les EIG ?	Tous les événements indésirables associés aux soins (EIAS) consécutifs à la mise en œuvre du protocole sont amenés à être déclarés selon la procédure locale mise en œuvre :
- Quelles sont les modalités de recueil	- Activités diagnostiques / examens
et de signalement des évènements	- Prescription des médicaments
indésirables ?	- Recueil et transmissions des données médicales
- Comment cette <u>analyse</u> est-elle réalisée ?	- Orientation médicale



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

analyse sont-ils pris en compte ? Comment les résultats de cette

La qualité des soins

modalités, participants...) et adaptées permettant d'améliorer la qualité et aux risques liés aux actes/activités la sécurité des soins (fréquence, - Quelles sont les modalités dérogatoires?

d'expérience : Comment est évaluée Analyse des pratiques et retour la qualité de la prise en charge (fréquence, modalités, participants...)?

Le formulaire de déclaration d'El est transmis automatiquement à la cellule de gestion des El de la structure de soins qui sollicitera les professionnels concernés afin d'analyser ces événements et de déployer des actions correctives qui seront par la suite évaluées et réajustées. lls sont consignés et partagés au minimum une fois par an dans le cadre d'un Comité de Retour d'expérience (CREX) auquel participeront délégant(s), délégué(s) et responsable de la structure ou gestionnaire de risque.

Les évènements indésirables graves

En cas d'urgence vitale, c'est la procédure locale de prise en charge qui est mise en œuvre.

Les évènements indésirables graves, évènements inattendus au regard de la prise en charge et dont les conséquences pour le patient ont un caractère de gravité (décès, mise en jeu du pronostic vital), sont déclarés aux autorités compétentes

Ces ElG peuvent résulter :

- d'un défaut de réactivité à une alerte de télésurveillance,
- d'un défaut d'interprétation médicale (clinique, ECG, biologie),
- d'une erreur de prescription
- d'une erreur d'orientation.

lls font l'objet d'une analyse systémique communiquée lors d'une revue de morbi-mortalité (RMM) à laquelle participeront au minimum délégant(s), délégué(s) et responsable de la structure gestionnaire de risque.

оп



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

	Selon la situation, il pourra être décidé par les membres participants de suspendre le protocole, et de ne pouvoir le reprendre qu'après une RMM ou un CREX validant la reprise.
	Satisfaction (annexes 11, 12, 13)
	Les fiches de satisfaction des patients, des délégants et des délégués feront l'objet d'un récapitulatif annuel inclus dans les indicateurs. En fonction des résultats, un réajustement sera envisagé.
Traçabilité et archivage	Le protocole est archivé dans un lieu connu, identifié, accessible. Il est mis à la disposition des professionnels et des patients qui en font la demande.
	Les annexes décrivant les procédures sont régulièrement mises à jour selon l'actualisation des recommandations ou une nécessité d'adaptation des pratiques.
œuvre du protocole (procedures,,,)	Les éléments conservés dans le dossier patient sont les suivants :
- Comment sont-ils archivés ?	 fiche de consentement, compte-rendu de consultation et téléconsultation : données d'évaluation (cliniques, ECG,
	biologiques) et conclusions,
	- prescription médicale de télésurveillance,
	- prescriptions médicamenteuses et non médicamenteuses.
	L'activité déléguée de ce protocole est archivée au mieux par une trace exploitable dans le système
	d'information de la structure, et à défaut par un archivage manuel.



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

Processus de prise en charge	Le tableau « description du processus de prise en charge du patient » et la fiche projet du modèle
	type de protocole de coopération sont renseignés
Complétez le tableau « description	
du processus de prise en charge du	
patient » du modèle type de	
protocole de coopération.	
Joignez les protocoles cliniques et	
arbres décisionnels en lien avec le	
processus de prise en charge	



COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) » Région Ile-de-France

TABLE	TABLEAU « DESCRIPTION DU PROCESSUS DE PRISE EN CHARGE DU PATIENT »	US DE PRISE EN CHARGE DU PATI	ENT »
1) Étapes de la prise en charge	2) Identification des risques	3) Causes associées	4) Solutions à mettre en place
Décrivez précisément les étapes de la prise	Quels sont les risques qui peuvent survenir	Quelles sont les causes de ces risques ?	Quelles solutions prévoyez-vous pour
en cnarge concernees par le protocole de coopération	a cnacune de ces etapes ? Quelles peuvent en être les	Différentes causes méritent d'être recherchées	prevenir la survenue des risques identifies et/ou les prendre en charge s'ils
	conséquences pour le patient (évènements	systématiquement : -patient	surviennent ?
(Qui fait quoi, où, quand et comment ?)	ildesitables) :	-tâches -professionnels	Certains aspects du protocole nécessitent une attention particulière :
		-équipe	l. Les modalités de continuité et de
Intégrer les interfaces avec la prise en charge amont lex : nrise de rendez-vous nar une		-environnement -matériel, équipement	permanence des soins.
secrétaire orientation du patient par un		-management	II. Les critères qui déclenchent l'intervention du
médecin) et aval (ex : transmission des		-institutionne!	aelegant
mjormanons au meaecin tranant)			 Les modalités d'intervention du délégant
Dans tous les cas, expliciter les critères sur lesquels le délégant fonde ses décisions et			 Les critères qui permettent d'identifier une situation d'urgence
joindre, le cas échéant, les protocoles thérapeutiaues ou les arbres dé décision.			/. La conduite à tenir en cas d'urgence.
			1. Les évènements indésirables à signaler systématiquement
			I. Les critères provoquant l'arrêt du PC
			l. Les solutions alternatives proposées en cas d'exclusion d'un patient du PC

Nota Bene : Le Document d'aide à la Gestion des risques dans les protocoles de coopération » permet une aide au remplissage du tableau et comporte des exemples.



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

一	Étapes de la prise en charge	Identification des risques	Causes associées	Solutions à mettre en place
	A.Inclusion au protocole de coopération	ération		
<u>–</u>	1. Identification des patients susceptibles d'être inclus	Défaut d'inclusion par : données non disponibles ou	Demande incomplète : identité, données Former le délégué médicales incomplètes Frablir un plan de	Former le délégué Frablir un plan de communication sur le
1	Repérage par le délégué des patients	erronées	Défaut de connaissance voire	protocole et circuit de prise en charge
	pris en criarge dans la scruccure pour IC diagnostiquée, et répondant aux critères d'inclusion,	ect des critères laptée: aucun	meconnaissance du protocole (critères d'inclusion, actes dérogatoires et prise en charge)	Etudier les demandes d'inclusion sur la base de formulaires spécifiques (annexe
ı	Sollicitation du délégué par un médecin.	cardiologique préalable, hors critères d'inclusion	Décisions médicales contradictoires	Organiser des réunions des équipes de correspondants et/ou réseau de soins
vi σi	en présence du patient, pour préparersa prise en charge et vérifier les critères d'inclusion Recueil du consentement pour le protocole de coopération et le cas	recueil de données incomplet manque de temps pour effectuer le recueil de données Patient consentant à la délégation en télésurveillance mais pas pour la titration	Peraut de plannication des entreuens de recueil de données Patient avec troubles cognitifs Transmissions médicales partielles Défaut de réactivation d'un dossier en attente Caractère incomplet ou incompréhensible des informations	controller la conformite du renseignement du formulaire de demande d'inclusion. Prévoir du temps et un lieu dédié pour les entretiens de recueil de données. Mettre en place un fichier de suivi des patients « en attente » et réaliser une actualisation hebdomadaire. Mettre en place une check-list de contrôle des inclusions Identifier le « bon moment » et prendre le temps nécessaire en utilisant la
	échéant du consentement spécifique à la télésurveillance, par le délégué en présence du patient.	ou inversement Refus de consentement (initial ou après inclusion)	données au patient et explication du contenu du protocole et du bénéfice des soins de supports (psychologue,) attendu	reformulation. Orienter si besoin vers des soins de supports (psychologue,)



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

Défaut d'évaluation et/ou non-respect Expliquer au patient les bénéfices de l'état psycho émotionnel (stress) du l'inclusion au protocole sur sa prise en charge. Inquiétude du patient concernant le Actualiser et compléter les fiches stockage de ses données médicales d'information et consentement au regard de l'analyse des questionnaires de satisfaction des patients et des textes en vigueur sur la télésurveillance (rôle délégant/délégué, outil connecté, utilisation de solution sécurisée pour le stockage et la transmission des données)	Défaut ou délai trop long de transmission de la lettre d'information de l'inclusion de la lettre d'information de l'inclusion de la lettre d'information de l'inclusion d'inclusion et les comptes rendus de prise en charge aux correspondants (médecins, cardiologues correspondants (médecins, laboratoires d'analyses) ou transmissions erronées ou transmissions erronées ou partielles des coordonnées par le patient classeur/dossier de suivi du patient à son domicile Organiser la réception et les comptes aux correspondants en mentionnant les coordonnées qui la correspondant les dornées par le patient d'enregistrement des actions de prise en charge aux correspondants
Défaut d'évaluation et/ou non-respect de l'état psycho émotionnel (stress) du patient linquiétude du patient concernant le stockage de ses données médicales personnelles (télésurveillance)	Défaut de transmission de l'information de la prise en Difficulté de coordination de la prise en charge du patient entre les différents professionnels Rupture de suivi du patient avec son médecin ou cardiologue traitant (ex: médecin ou cardiologue traitant (ex: d'information de l'inclusion au médecin ou cardiologue traitant (ex: d'analyses) ou traitant (médecins, cardiologues traitant (ex: d'analyses) ou traitant (ex: d'analyses) professionnels Archangement de médecin) Perte de repère / incompréhension du partielles des coordonnées par le patient patient sur son parcours de soin
	Transmission, par le délégué, aux Défaut de transmission de l'information de la lettre d'information de la prise en charge aux cardiologues traitants) de l'inclusion de la prise en charge aux d'u patient de soin de soin de la lettre d'information de la prise en charge aux d'inclusion et les différents acteurs coopération et à la télésurveillance. Rupture de suivi du patient avec son changement de médecin) Perte de repère / incompréhension du patient sur son parcours de soin patient sur son parcours de soin correspondants (médecins, cardiologues traitant (ex : d'analyses) ou transmissions erronées ou cardiologue traitant (ex : d'analyses) ou transmissions erronées ou patient sur son parcours de soin patient sur son parcours de soin correspondants (médecins, cardiologues traitant (ex : d'analyses) ou transmissions erronées ou cardiologue traitant (ex : d'analyses) ou transmissions erronées ou parcours de soin charge de l'Ic menées par le patient correspondants (ex : d'analyses) ou traitant (ex : d'analyses en charge aux condonnées de pri
	4. Transmission, par le délégué, aux correspondants (médecins et cardiologues traitants) de l'inclusion du patient dans le protocole de coopération et à la télésurveillance.



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

É	Étapes de la prise en charge	Identification des risques	Causes associées	Solutions à mettre en place
	B. Prise en charge de la consultati	consultation et la télésurveillance		
←	Décision par le délégué du nombre de consultations de titration nécessaires	du nombre Mauvaise estimation du nombre de titration consultations nécessaires: - une surestimation allonge le délai d'inclusion des patients en liste d'attente - une sous-estimation est préjudiciable à l'optimisation du traitement	Non observance, par le délégué, des consignes et arbres décisionnels liés au protocole Indisponibilité des traitements nécessaires à la titration (nouveau, retrait de marché,) Non-observance du traitement par le patient Interférence avec d'autres traitements dans le cadre d'une prise en charge d'un patient poly-pathologique Saturation des places de consultation (capacitaire limité)	élégué, des prévoir une formation complémentaire nnels liés au du délégué et une réévaluation par le délégant, traitements Actualiser les procédures selon l'évolution des recommandations Réajuster le projet de prise en charge avec le patient au regard de sa situation clinique. traitements Organiser l'évaluation annuelle du charge d'un TPER/évolution de l'activité (CREX et bilan d'activité)
Ni Ni	Programmation des rendez-vous de consultation de titration par le délégué, selon le dispositif de prise de rendez-vous de la structure.	Erreur de programmation liée à : - erreur de dates, conflit d'agenda - erreur d'identité Impossibilité d'ajouter une titration supplémentaire dans un délai conforme aux recommandations	Erreur de saisie Erreur d'identito-vigilance; Erreur de planification Manque de communication Manque d'observance ou indisponibilité du patient Saturation des places de consultation (capacitaire limité)	Formation complémentaire des professionnels Prioriser l'utilisation d'un agenda électronique Vérifier l'enregistrement des coordonnées du patient Systématiser l'envoi des convocations et des rappels à l'aide d'outils de communication adaptés au patient (mail / SMS / appel téléphonique)



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

Evaluer lors de l'analyse des pratiques, l'adéquation entre l'activité et les moyens humains et matériels disponibles.	Développer les stratégies d'optimisation des plages de rendez-vous (manqués/reportés/annulés).	atient Définir du temps dédié à l'anamnèse du dossier du patient avant consultation	disponible Rappeler l'importance d'apporter les t/ou ordonnance documents demandés (dernière	en cours ordonnance, résultats de laboratoire)	plet	résultat de bilan sanguin non Vérifier la transmission du traitement du transmis ou non fait patient au moment de l'inclusion	c cardiogénique, proposer des consultations avec un aidant/accompagnant	légué Standardiser les modalités de apparu après nrescrintion nour les traitements	L.	on de	
		Perte de confiance du patient	 dossier patient non disponible résultats de bilan et/ou ordonnance 	des traitements inaccessibles	 recueil initial de données incomplet traitement en cours non connu 	- résultat de bilan transmis ou non fait	Problème médical : choc cardiogénique, instabilité du patient	Absence inopinée du délégué Critère d'exclusion apparu	finalisation du processus d'inclusion Incompréhension du patient par :	déni de la pathologiedéfaut d'explication	compréhension
		Rendez-vous « manqué » par le délégué ou oubli du rendez-vous par le patient	Augmentation du délai nécessaire pour finaliser la titration	Nécessité de programmer une consultation médicale en sus	Patient non observant (prescription	médicamenteuse, bilans) Erreur de titration des traitements	Erreur d'interprétation : - des résultats des bilans	- d'ECG - d'auscultation	Erreur de prescription : - posologie des traitements de l'IC	- recopiage erroné d'autres traitements du patient depuis une	ancienne ordonnance
		Consultations :	par le délégué, dans un lieu dédié tous les 15 jours								



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

Faire relire l'ordonnance au patient pour améliorer l'observance au traitement. Prèvoir le plan de formation et d'actualisation des connaissances. Compléter les connaissances du délégué et les évaluer par le délégant. Avoir à disposition le tableau de conduite à tenir pour la titration; les signes de décompensation cardiaque, la décision de l'orientation et la sortie de protocole	Faire appel au délégant selon l'arbre décisionnel définissant les critères d'alerte (arbres décisionnels 1, 2, 3, + annexe 10)	Reprogrammer sans délai les consultations selon l'évolution prévisible de la situation clinique	Ne pas assurer la permanence téléphonique pendant les consultations	Analyser les causes de surcharge de travail et établir un plan d'actions	Définir et valider chaque année la pertinence des protocoles d'orientation en cas d'urgence : gestion téléphonique, orientation vers le médecin généraliste, le cardiologue traitant, le Samu
problème de langue, surdité, troubles cognitifs ou troubles psychiatriques Manque de connaissances du délégué sur les arbres décisionnels, les règles de bonnes pratiques de rédaction d'une ordonnance et les limites de son champ d'exercice Surcharge de travail: nombre/durée de consultations, interruptions itératives lors de la consultation					Défaut de compréhension des arbres décisionnels/conduites à tenir Gestion inadaptée du stress par le délégué
					Défaut d'orientation ou absence d'orientation vers la consultation non programmée Erreur d'interprétation des signes cliniques
					 b) Consultation non programmée réalisée par le délégué, en présentiel ou en télémédecine



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

spécialisée In patient fration en aution : e omicile du n domicile t t rréactivité ant	Délégant non joignable Indisponibilité de lit en unité spécialisée au instable, imposant une orientation en SAU Absence de remontée d'information: - panne réseau informatique - panne de matériel au domicile du patient on communiquée Défaut d'observance du patient Absence imprévue du délégué Manque de connaissance ou de réactivité du délégué Manque de réactivité du délégant Manque de réactivité du cardiologue traitant/correspondant Défaut d'organisation
Absence improvant de délégant Manque de réactivité du délégant Manque de réactivité du cardiologue traitant/correspondant Défaut d'organisation Manque de réactivité du cardiologue Manque de réactivité du délégant Manque de réactivité du cardiologue traitant/correspondant Défaut d'organisation	ou la au
	Dépassement des compétences du délégué Non déclenchement de l'alerte au délégant Absence de bénéfice dans la prise en charge du patient Erreur de gestion d'une alerte de la télésurveillance Erreur de gestion d'une alerte de la télésurveillance : erreur d'identification ou sous-estimation d'une alerte Absence d'accompagnement thérapeutique conforme à la réglementation



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

Utiliser un système de boite vocale permettant le double appel Utiliser systématiquement les coordonnées téléphoniques enregistrées dans le dossier patient Pratiquer systématiquement la reformulation avant de conclure la communication. Prèvoir une solution de permanence de secours pendant la consultation (appels transfèrés vers une secrétaire par exemple) Actualiser les connaissances du délégué et les évaluer par le délégant	ou Vérifier et actualiser le classeur de coordination du suivi remis au patient Vérifier les coordonnées des correspondants Utiliser le dossier informatique partagé Revoir avec le patient l'importance et les démarches à suivre pour identifier un médecin/cardiologue traitant pour la suite de sa prise en charge Informer les médecins traitants du patient lors de la gestion d'une alerte
Pas d'accès au dossier médical du patient au moment de l'appel au moment de l'appel Surcharge de travail / tâches simultanées Incompréhension du patient par :	Manque de temps / moyen organisation Erreur de coordonnées correspondant Absence de correspondant
Retard de prise en charge d'une alerte patient Mauvaise compréhension / Erreur d'orientation par le délégué Mauvaise compréhension du patient Erreur de patient	Défaut d'information du correspondant associant le risque d'erreur dans la suite de la prise en charge car : - CR non fait - CR non reçu - Réception du CR hors délai - Mauvaise coordination après gestion d'une alerte de télésurveillance
d'ouverture communiqués aux patients	6. Information intermédiaire, par le délégué, aux correspondants médicaux après chaque consultation en présentiel ou en télémédecine dans un délai selon les recommandations en vigueur



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

Étapes de la prise en charge	Identification des risques	Causes associées	Solutions à mettre en place
C. Sortie de protocole			
 Décision de fin de prise en charge par le délégué (critères de sortie) : Fin de titration, Fin de la télésurveillance 	 Décision de fin de prise en charge par le délégué (critères de sortie): Fin de titration, Fin de la télésurveillance Absence de décision de fin de prise en décisionnels décisionnels charge Absence de décision de fin de prise en décision de fin de prise en charge	lecture des s/conduites à tenir réactivité du délégué	arbres Compléter les connaissances du délégué et les évaluer par le délégant
 Décision de sortie de protocole par le patient 	Absence de signalement du patient, perte de vue Souhait du patient d'interrompre le protocole	Absence de suivi régulier / manque de réévaluation Problème organisationnel Erreur d'interprétation des intentions du patient / incompréhension soignant-soigné	Organiser des CREX et analyse de pratique 1 fois/an Coordonner le relais d'équipe Etablir des procédures de sortie de protocole
3. Information du correspondant Mauvaise coordination du suivi après (médecins et/ou cardiologues titration traitants), par le délégué, de la sortie du patient du protocole	Mauvaise coordination du suivi après titration		Actualiser les coordonnées des correspondants tout au long de la prise en charge dans le protocole de coopération

36



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

Modele economique

<u>Note:</u>	Les modèles économiques n'étant pas définis au niveau national ceux proposés ci-dessous sont issus d'une étude réalisée par l'ARS Ile-de-France. Les propositions de	modèles économiques constituent des demandes permettant au Collège des financeurs d'émettre un avis. Les demandes ne préjugent pas de la réponse qui sera apportée.

Le modèle économique correspond à la nature des activités dérogatoires du protocole :

- Actes techniques (ex. retrait d'un dispositif médical, pose d'un dispositif, réalisation d'une échographie, etc.) = tarif de l'acte existant ou approchant dans la NGAP (nomenclature générale des actes professionnels)
- Consultation (ex. prescription d'un vaccin, d'une sérologie, etc.) = 25 € / consultatio

- consultation (ex. prescription a univariety of the serologie, etc.) = 25ϵ / consultation	gle, etc.) = ∠5 € / consultation
- Suivi de patient atteint d'une pathologie chronique = forfait 200 €/an/patient	orfait 200 €/an/patient
Modèle selon la nature des activités dérogatoires pour le	Choisir et cocher un seul type d'activités :
protocole	□ Acte(s) technique(s)
	X Consultation
	X Suivi de patient atteint d'une pathologie chronique
	Indiquer le tarif unitaire : 200€
Nombre d'actes ou consultation ou suivis estimés par an	Estimer le nombre d'actes techniques ou consultations ou suivis sur une
selon la nature des activités dérogatoires	année :
	300 patients/an soit,
	5 patients inclus x 42 semaines + renouvellement d'environ 50% des patients déjà
	inclus

37



« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée avec ou sans télémédecine des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) » Région Ile-de-France

Liste des annexes

- Annexe 1 : Processus de prise en charge au sein la cellule de coordination de l'insuffisance cardiaque et des cardiomyopathies (CCICC)
- Annexe 2 : Demande d'inclusion du médecin ou cardiologue traitant
- Annexe 3. Agenda des contrôles biologiques
- Annexe 4 : Exemple de compte rendu de suivi dans le cadre du protocole de coopération (consultation ou téléconsultation)
- Annexe 5 : a. Fiche d'information et de recueil de consentement du patient b. Fiche d'information des correspondants médicaux
- Annexe 6 : Programme de formation théorique des infirmiers délégués
- Annexe 7 : Exemple de carnet de stage de formation pratique des infirmiers délégués
- Annexe 8 : Evaluation du niveau de compétences du délégué par le délégant à l'issue de la formation théorique et pratique
- Annexe 9: Attestation de formation
- Annexe 10 : Critères d'alertes nécessitant le recours au délégant
- Annexe 11: Questionnaires de satisfaction des patients
- Annexe 12 : Questionnaires de satisfaction du délégant
- Annexe 13 : Questionnaires de satisfaction du délégué



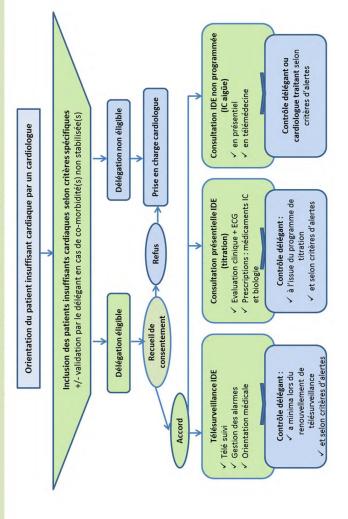
« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée avec ou sans télémédecine des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) »

Région Ile-de-France

Annexe 1

Processus de prise en charge au sein de la cellule de coordination de l'insuffisance cardiaque et des cardiomyopathies (CCICC)

Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère)



39





« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée avec ou sans télémédecine des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) » Région Ile-de-France

Annexe 2

« Formulaire de demande d'inclusion dans le protocole de coopération pour le suivi de l'insuffisance cardiaque »

Cher collègue	,			
consultation o	de titration et consultati	on non programmée ave		
NOM : N° de télépho	PRENOM :	Date de r dresse	naissance :	
e souhaite que M/Mme				
				_
☐ <u>Consultatio</u>	ons de titration :			
Derni	ère FFVG			
IEC		Molécule :	Dose/j :	
ARA II				
Bétab	loquants			
Inhibi	teur du canal IF	Molécule :	Dose/j :	
			u 6 décembre 2016 définissant le cahier des charge	35
	chronique (diagnostic			
	d'insuffisance cardiaq codage CIM 10 – I500 Et actuellement en cla	jue chronique (diagnosti //I501/I202/I509) asse NYHA 2 ou plus ave	c principal, au regard du compte rendu ou du	
<u>Demandeur</u>	Nom :	Prénom :	Fonction :	
	Téléphone :	Courriel	:	
	-			
Date de la der	mande :			





« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée avec ou sans télémédecine des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) » Région Ile-de-France

Annexe 3

« Agenda des contrôles biologiques »

Biologie initiale

- Ionogramme sanguin : Na, K, Créatinine
- NT-proBNP
- · Bilan martial + NFS (si pas récent) : ferritine, coefficient de saturation
- · INR si traitement par AVK



Surveillance des IEC / ARA2

- · Après initiation : ionogramme sanguin à 1 semaine
- Après majoration :
 - Si CI > 90 ml/min et K < 4,5 mmol/l : ionogramme sanguin seulement 1 semaine après fin de titration
 - Si CI < 90 ml/min ou K > 4,5 mmol/I : ionogramme sanguin 1 semaine après maioration de dose

Surveillance des anti-aldostérone

Après initiation / majoration : ionogramme sanguin à 1 semaine, 4 semaines, 8 semaines

Surveillance des diurétiques de l'anse

Après initiation / majoration : ionogramme sanguin à 3 à 5 jours

Surveillance des béta-bloquants

Aucune si bonne tolérance clinique

Surveillance supplémentaire au cours du suivi

- Réapparition des signes congestifs : ionogramme, BHC, NT-proBNP : gravité, base avant majoration des diurétiques
- Asthénie persistante sous bêta-bloquants : ionogramme, BHC, NT-proBNP, NFS
- Bilan martial + NFS à 4 semaines d'une supplémentation IV

Surveillance des AVK

- Toutes les 2 à 4 semaines si INR stable dans la zone cible
- · Après chaque changement de posologie : 72h pour Fluindione , 5 jours pour warfarine
- En cas de surdosage : > INR cible +1,5 : quotidien jusqu'à INR < INR cible +1



Biologie en fin de titration (1 à 2 semaines)

- lonogramme sanguin : Na, K, Créatinine
- NT-proBNF
- Bilan martial + NFS (si < 3 mois): ferritine, coefficient de saturation





« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée avec ou sans télémédecine des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) » Région Ile-de-France

Annexe 4

« Exemple de compte-rendu type de suivi dans le cadre du protocole de coopération » (consultation ou téléconsultation)

Madame, Mon	sieur,					
le/	:		cardiaque de votre sultation d'urgend		(e) M □ une télé-consultatio	
Survenue d'une	édicaments de l' e alerte de télé-s	uivi :	ardiaque :			
Cardiopathie s	uivie :					
	re évaluation : le sultation □ en co		 en hospitalisatior	1		
Traitement hal	bituel :					
Evènements de	epuis la dernière	évaluation :				
Douleur thorac	•		l Angor résiduel [□ Douleu	ır thoracique inspiratoi	ire
Dyspnée stade		п	—	-		
□ I Palpitations :	□làll		□ II à III		□ III à IV	□IV
Malaise :						
Poids àkg (Des signes d'ins	poids habituel suffisance cardia	mHg, fréquend kg) que gauche :	laise vagal ce cardiaque à	• • •	tension orthostatique	
Des signes d'in:	suffisance cardia	que droite :				







La dernière biologie à notre di	sposition, du//, retro	ouve :
☐ Na =mmol/L	☐ K =mmol/L	☐ Cl =mmol/L
☐ Urée =mmol/L	☐ Créatinémie =µmol/L	
☐ PAL =UII/L	☐ ALAT =UII/L	☐ Bilirubine totale =µmol/L
☐ ASAT =UII/L	☐ GGT =UI/L	
☐ Protides =g/L		
☐ NT-proBNP =ng/L	☐ BNP =ng/l	☐ Troponine HS =ng/L
☐ Leucocytes =10 ⁹ /L	☐ Hématies =10	12/L Hémoglobine =g/dL
☐ Hématocrite =%	☐ VGM =fl	\square Plaquettes =G/L
□ INR =		
En conclusion, l'évaluation sug	gère :	
Modifications thérapeutiques	:	
☐ Médicaments de l'insuffisan	ce cardiaque :	
☐ Diurétiques :		
☐ Supplémentation potassique	e:	
- AVK :		
- Arrêt / Diminution de t	raitement :	
Vaccination :		
Grippe		
☐ Prescription du vaccin ant	igrippal:	
	grippal : LOT N°	
Pneumocoque	511ppai : 201 14	
☐ Prescription du vaccin ant	ri-ppeumococcique	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Li Realisation du vaccin anti-	-pneumococcique : LOT N°	
Devenir :		
☐ A revoir en consultation pou	ur poursuite de la titration	☐Fin de titration
☐ Adressé en consultation à so		
_	•	
Adressé en consultation à so	-	
	ors d'une consultation en prései	
☐ Hospitalisation pour décom	pensation cardiaque le//	
☐ Inclusion en Télésurveillance	9	
Surveillance :		
☐ Biologie de contrôle prévue	le / /	
☐ Contact téléphonique prévu		
_		
in seance d accompagnement	thérapeutique prévu le//	
Date :/20		
Nom-prénom :		
Fonction :		
Signature :		





« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée avec ou sans télémédecine des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) » Région Ile-de-France

Annexe 5 a

« Fiche d'information et de recueil du consentement du patient »

Madame, Monsieur,

Pour optimiser la prise en charge de votre insuffisance cardiaque, l'équipe de cardiologie vous propose d'être pris en charge par un(e) infirmier(ère) de cette équipe spécifiquement formé. Ce dispositif permet de diminuer le délai entre deux consultations pour atteindre plus rapidement un traitement médicamenteux optimisé, et ainsi stabiliser rapidement la maladie, et vous rendre plus accessible l'activité de télésurveillance.

Ce suivi ne remet pas en cause votre prise en charge habituelle avec votre médecin généraliste ou votre cardiologue traitant

L'infirmier(ère) réalisera en lien avec un médecin cardiologue :

- les consultations pour augmenter progressivement les médicaments spécifiques de l'insuffisance cardiaque (titration). Ces consultations sont réalisées toutes les 2 à 4 semaines jusqu'au traitement optimal pour vous c'est-à-dire le traitement maximal toléré.
- la télésurveillance pour vérifier la présence ou l'absence d'alertes générées par le dispositif de télésuivi (balance et tablette connectées), décider de la conduite à tenir et intervenir en cas d'alerte (consultation par téléphone, consultation présentielle, ou orientation vers un médecin).

Ce protocole¹ de prise en charge a été spécifiquement autorisé par l'Agence Régionale de Santé ainsi que par la Direction de l'établissement. Le détail de ce protocole peut vous être remis sur simple demande.

Votre consentement oral vous est demandé avant d'être pris en charge dans ce cadre et sera consigné dans votre dossier. Il vous sera bien entendu possible de revenir à tout moment sur votre accord.

Si l'infirmier(ère) le juge souhaitable ou si vous ne voulez pas être pris en charge dans le cadre de ce protocole, vous bénéficierez d'une prise en charge médicale. Dans ce cas, nous vous remercions de l'indiquer à l'infirmier(ère).

Accord	du patient:	⊔ oui	⊔non
Date :			
Person	ne qui a informé	le patient et re	cueilli le consentement :
>	nom:		
>	qualité :		
>	signature :		

Pour tout complément d'information, ci-dessous les coordonnées du médecin cardiologue :

Diane Bodez, Fédération de Cardiologie, hôpital Henri Mondor, 51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 94000 Créteil

Mail: insuffisance.cardiaque@aphp.fr.

44

^{1 «}Suivi des patients traités pour insuffisance cardiaque par un-e infirmier-e avec prescriptions de traitements et d'examens, avec ou sans télémédecine». Cette organisation est inscrite dans le code de la santé publique (article L1011-1; L 4011-3).





« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée avec ou sans télémédecine des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) » Région Ile-de-France

Annexe 5 b

« Fiche d'information aux correspondants médicaux »

Créteil le

Cher(ère) confrère,
Votre patient Mné(e) le
bénéficie d'une prise en charge de son insuffisance cardiaque par un(e) infirmier(ère) dans le cadre du protocole de coopération «Suivi des patients traités pour insuffisance cardiaque par un·e infirmier(ère) avec prescriptions de traitements et d'examens, avec ou sans télémédecine».
Ce protocole* de prise en charge a été spécifiquement autorisé par l'Agence Régionale de Santé ainsi que par la Direction du groupe hospitalier Henri Mondor. M a été informé de ce protocole et a donné son consentement pour y participer.

Nous pouvons à votre demande vous faire parvenir par mail le protocole de coopération. Vous pouvez aussi dès maintenant le consulter sur la plateforme nationale COOP-PS.

Synthèse du protocole

Ce protocole vise à permettre une prise en charge précoce et un suivi rapproché de l'insuffisance cardiaque (IC), pour optimiser rapidement le traitement médical qui stabilise la maladie, freine son évolution et diminue la morbimortalité (décompensations cardiaques, hospitalisations, décès).

Les actes dérogatoires réalisés par l'infirmier(e) concernent :

- la réalisation de consultations de suivi de l'IC, pour la titration des médicaments de l'insuffisance cardiaque systolique ou pour décompensation cardiaque, en présentiel ou en téléconsultation,
- la télésurveillance,
- l'orientation des patients.

Ces activités sont réalisées sous la supervision d'un cardiologue délégant et par du personnel infirmier délégué, spécialement formé et habilité, inscrits à l'ARS dans ce cadre et autorisés à appliquer un protocole de coopération entre professionnels de santé validé par la HAS.

Le compte rendu de consultation est transmis immédiatement au patient. Il vous sera adressé par voie postale ou électronique sécurisée. Vous serez, par ailleurs, informés de la survenue éventuelle d'évènements pendant le suivi de votre patient, et de la fin de prise en charge dans le cadre de ce protocole.

L'équipe se tient à votre disposition par téléphone au 01.45.17.82.20 et par courriel à l'adresse insuffisance.cardiague@aphp.fr.

En vous remerciant de votre confiance.

Bien confraternellement.

L'équipe CCICC

Pour tout complément d'information, ci-dessous les coordonnées du médecin cardiologue :

Diane Bodez, Fédération de Cardiologie, hôpital Henri Mondor, 51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 94000 Créteil.

^{*} Cette organisation est inscrite dans le code de la santé publique (article L1011-1 ; L 4011-3)





« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée avec ou sans télémédecine des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) » Région Ile-de-France

Annexe 6

« Programme de formation théorique des délégués »

Centre de Formation Continue de l'AP-HP

	T			
Ö	THEME	OBJECTIFS	CONTENU	DUREE
J1 MATIN	ACCUEIL DES PARTICIPANTS		Distribution du programme et du support participant	15 minutes
09H00 - 11H	OUVERTURE DE LA JOURNEE, PRESENTATION DE LA FORMATION ET DU CONTEXTE	 Identifier le contexte dans lequel s'inscrit cette formation Repérer les objectifs de la formation et le programme Recueillir les attentes des participants 	Présentation de la formation Rappel des points clés relatifs au protocole de coopération Présentation synthétique des participants	2h
11H15 - 12H	PRE-TEST DES CONNAISSANCES ATTENDUES AU DEBUT DU DISPOSITIF	Evaluer les connaissances individuelles des participants au début du dispositif de formation	A J1 : Réalisation du test sur table (anonymisé)	45 mn
J1 AM	PHYSIOPATHOLOGIE: LES SIGNES D'INSUFFISANCE CARDIAQUE	 Comprendre la maladie, ses étiologies, et son histoire naturelle Repérer et expliquer les signes d'alerte, Définir les CAT Choisir d'orienter vers le médecin généraliste, le cardiologue ou le 15 	Classification ESC 2016 Physiopathologie, Dyspnée NYHA, Signes d'alerte, causes de décompensation Auscultation pulmonaire Signes d'insuffisance cardiaques VS signes pulmonaires : BPCO, pneumopathies : Bilans biologiques courants :(K+, Urée, Créat, BNP, NT-ProBNP)	3h30
J2 MATIN	PARCOURS DE SOINS DU PATIENT ET LES INTERVENANTS PLURI- PROFESSIONNELS POSITIONNEMENT DE L'IDE	 Repérer le processus, les étapes du parcours de soins du patient et les différents intervenants. Identifier les spécificités et les 	Intervenants de la prise en charge de l'IC: cardiologue, cardiologue interventionnel, rythmologue, IDE, médecin généraliste Structures de prise en charge: hôpital (service de cardiologie, service des urgences, hospitalisation traditionnelle, hôpital de jour, consultations), ville (médecin généraliste, cardiologue traitant) et domicile (HAD, télésurveillance) étapes de prise en charge: stabiliser la phase aigüe, traitement	4h00





		1		étiologique, traitement de fond et	
J2 AM	CONSULTATION D'ANNONCE	-	Identifier les interventions définies comme actes dérogatoires dans le protocole de coopération Repérer les spécificités de l'annonce médicale du diagnostic d'insuffisance cardiaque ou de cardiomyopathie Repérer les spécificités de la consultation de suivi d'annonce médicale par un-e infirmièr-e	étiologique, traitement de fond et suivi en phase chronique Etude de 3 cas concrets Brainstorming sur les représentations de l'IDE délégué / cardiologue délégant / posture-relation-communication Spécificités de l'annonce Eléments de contenus a aborder lors de l'annonce de l'IC et incidences psychologiques : mots clés, retours d'expérience Articulation temps médical et temps infirmier Processus d'une consultation de suivi d'annonce par une infirmière	1h45
	ACCOMPAGNEMENT DE LA MALADIE CHRONIQUE		Repérer les phases psycho-émotionnelle des patients atteint de maladie chronique : de l'annonce à l'acceptation	Représentations de la pathologie, thérapeutiques, mécanismes de défense, stratégies d'adaptation du patient Problématiques psychosociales du patient atteint d'une pathologie chronique Trajectoire du patient atteint d'une pathologie chronique : notions de compliance et d'adhésion thérapeutique	2h00
J3 MATIN	COMPLEMENTS DE PHYSIOPATHOLOGIE		Appréhender l'insuffisance cardiaque comme une maladie neuro- hormonale Comprendre les cibles thérapeutiques	Système rénine angiotensine aldostérone Système sympathique Peptides natriurétiques Asynchronisme cardiaque Troubles du rythme dans l'insuffisance cardiaque	1h00
	TRAITEMENTS MEDICAUX DE L'INSUFFISANCE CARDIAQUE (TITRATION)	•	Connaître les traitements médicamenteux de l'insuffisance cardiaque : indications et contre-indications Prescrire les adaptations de traitements : changement de posologie, introduction	Recommandations Européennes et logigramme des traitements en détail : Critères d'inclusion, programmation (fréquence/nbrs de consultation), Classes pharmaceutiques, introduction et augmentations, effets secondaires/surveillance des médicaments de l'insuffisance cardiaque (conduite à tenir en cas de : hyper/hypokaliémie, Hyponatrémie,	3h00





				insuffisance rénale, Hypotension orthostatique)	
		•	Cibler les traitements anti-HTA à	Anti-hypertenseurs	
			interrompre si besoin	Cas concrets	
J3 AM	REALISATION ET	-	Réaliser, interpréter	Physiologie	3h30
	INTERPRETATION		un ECG et définir les	Réalisation d'un ECG	
	D'UN ECG		conduites à tenir	Les dérivations, les territoires	
	(TITRATION &			Les ondes P, QRS, T	
	TROUBLES DU			FA, BAV, BBD, BBG, IDM (séquelle de	
	RYTHME)			nécrose et IDM aigu)	
				Electro-entrainement par pace-maker	
				Exemples ECG	
<u>J4</u>	SYNTHESE		voir préparer une	rédiger une observation médicale	3h30
MATIN	CLINIQUE D'UN		nsultation :	différentes sources d'informations :	
	DOSSIER PATIENT	-	Reconstituer l'histoire	interrogatoire, CRH, lettre du	
	EN INSUFFISANCE		de la maladie menant	médecin généraliste, logiciels de	
	CARDIAQUE	L	à l'IDE	biologie	
		•	Réaliser l'anamnèse et	Hiérarchisation des éléments	
			l'actualisation du	nécessaires au compte-rendu	
			dossier médical	Antécédents cardiologiques de l'IC	
		•	Repérer les éléments importants pour la	Facteurs de risque Les examens de l'IC : objectif, logique	
			titration	de l'organisation des examens	
			Synthétiser en ciblant	(Coronarographie, ETT, IRM, etc.)	
		Ι-	les informations en	Parcours hospitaliers types des	
			rapport avec	différentes pathologies	
			l'insuffisance	Parcours en sortie d'hospitalisation :	
			cardiague	PRADO, Gériatrie, Réadaptation	
			distinguer ce qui	Exemples	
			relève de la	Déterminer en fonction de	
			coopération	l'algorithme des traitements médicaux	
			Décider de	de l'IC, le nombre de consultations	
			l'opportunité et du	nécessaires pour atteindre la cible	
			nombre de	Reconnaître les indications à l'inclusion	
			consultations	dans le protocole de coopération	
J4 AM	CONSULTATIONS	•	Repérer les modalités	Accueil du patient et présentation du	4h00
	IDE DE SUIVI		de l'animation de la	rôle de l'IDE ; mener l'interrogatoire	
			consultation infirmière	Repérer l'écart existant entre le	
		-	Réaliser un entretien	traitement actuel du patient et la cible	
			•	Réaliser un examen physique orienté	
				insuffisance cardiaque	
			•	Analyser les bilans biologiques en lien	
			patient	avec l'IC: NFS, ionogramme sang,	
		-		créatininémie, urémie, peptides	
				natriurétiques, troponine, CRP, bilan	
				martial, hémostase pour INR, bilan	
			conduites à tenir	hépatique	







		-	les bilans biologiques en lien avec l'IC Prescrire et adapter les posologies des médicaments en lien	Algorithme décisionnel Prescrire (modalité de prescription + explications au patient) Repérer les signes de gravité et critères d'alerte Orienter le patient : nouvelle consultation de titration, médecin généraliste, cardiologue traitant, appel du délégant	
J <u>S</u> MATIN	LES AUTRES TRAITEMENTS DE L'INSUFFISANCE CARDIAQUE	-	compréhension du parcours patient IC Connaitre les traitements non	Recommandations Européennes Logigramme des traitements non médicamenteux en détail DAI, Pacemaker, Lifevest Ablations par radiofréquence ou cryogénie (NAV, WPW, FA, Flutter) Assistance cardiaque ; °Greffe Régime hyposodé Réadaptation cardiaque, activité physique	3h30
<u>J5 AM</u>	TELESURVEILLANCE TELECONSULTATION (1/2)		Réaliser la télésurveillance et définir la conduite à tenir en fonction des alertes reçues Etre capable de Réaliser de la téléconsultation et orienter les patients selon la gravité des symptômes Etre capable d'identifier les situations nécessitant de faire appel au médecin référent Etre capable	Présentation de l'arbre décisionnel Présentation d'une solution technique de télésurveillance par balance connectée, et de son interface Réflexion sur la posture et les différences entre un interrogatoire présentiel et un interrogatoire en télémédecine Bilan éducatif : notions de base Accompagnement thérapeutique pour un patient IC : Qu'est-ce que c'est ?	3h30





J <u>6</u> MATIN	TELESURVEILLANCE TELECONSULTATION (2/2)	Mise en pratique	Suivi, mise en situation en doublon Jeu de rôle: Mener un atelier de balance connecté Suivi, puis mise en situation en doublon Distinguer les événements aigus des événements chroniques	
<u>J6 AM</u>	MISE EN PRATIQUE TRANSVERSALE	Appréhender de façon globale la synthèse du dossier médicale, la conduite d'une consultation en présentiel ou en télémédecine, l'intégration des données cliniques, ECG et biologiques, et la conduite à tenir	Atelier de mise en situation: Dossier patient à synthétiser en vue d'une consultation de titration Repérer les données et les demandes qui ne relèvent pas du protocole, savoir donner suite et orienter le patient Mise en situation à partir de cas concrets (Jeu de rôle) Echange / comparaison des décisions prises entre groupes de travail	3h30
J7 MATIN	COMPLEMENTS DE LA PRISE EN CHARGE: - LE MAINTIEN A DOMICILE - APPROCHE SPECIFIQUE DU SUJET AGE - FACTEURS DE RISQUES EXTRACARDIA QUE	 Prescrire les actes paramédicaux selon les protocoles définis (kinésithérapie, diététique, ergothérapie), le transport et le matériel médical nécessaire au maintien à domicile Effectuer les tests définis dans le cadre d'évaluation cardiogériatrique Repérer les facteurs de risque extra cardiaque pouvant entrainer des décompensations, actions de préventions et CAT 	Critère de besoin d'IDE à domicile, de kinésithérapie à domicile, d'ergothérapie, de suivi diététique, Critère, modalité, limites du transport sanitaire Définition du sujet âgé / fragile Evaluation gériatrique de première intention: test moteur SPPB, tests cognitifs MMS, BREF, 5 mots de Dubois, grille SEGA Structures disponibles de prise en charge: HdJ, UGA, etc. Aides existantes matérielles et humaines Les causes de comorbidités: diabète, Vaccin grippe + pneumocoque, Carence martiale	3h30
<u>J7 AM</u>	POST-TEST DES CONNAISSANCES EVALUATION DES CONNAISSANCES EVALUATION DE LA FORMATION	Evaluer les connaissances individuelles des participants au terme du dispositif de formation	Evaluation sommative des connaissances pour remobilisation de l'ensemble des éléments abordés au cours de la formation (QCM) Attestation de connaissances : un niveau de 80% de résultats positifs est nécessaire pour la validation.	3h30
			Bilan de satisfaction individuel de fin de formation (quanti/quali)	





« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée avec ou sans télémédecine des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) » Région Ile-de-France

Annexe 7 « Exemple du carnet de stage de formation pratique des délégués »

Formation (DE se saint des patients traités pour insuffizance cardiague, en présentiel su en télémédaire, dans le saine d'un protosale de coopération	Commentaires du médicon délégunt sur l'apprentissage de délégué au cours de la formation protifique :
CARNET DE STAGE	
Formation pratique aux consultations pour insuffisance cardiague	
Str streets	Commentaires du débègué sur la formation repulois du stage pratique
Amnée universitaire 2528	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100
Usu de riage	

Cs n°	Date	Type (titration / urgence)	Médecin encadrant	Remarques	Cs n°	Date	Type (titration / urgence)	Médecin encadrant	Remarques
1									
+									
					20				





	Type (titration / urgence)	Médecin encadrant	Remarques	Cs n°	Date	Type (titration / urgence)	Médecin encadrant	Remarques
				-				
50-				50				

Cs nº	Date	Type (titration / urgence)	Médecin encadrant	Remarques	Cs n°	Date	Type (titration / urgence)	Médecin encadrant	Remarques
1									
					-				
					30				





« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée avec ou sans télémédecine des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) » Région Ile-de-France

Annexe 8

« Evaluation du niveau de compétences du délégué par le délégant à l'issue de la formation théorique et pratique »

Le niveau de compétences du délégué à l'issue de sa formation théorique et pratique est : (pour chaque item, cocher la case correspondante)

١.	Connaissai	nces physiopathologiques a	inatomiques de l'insuffisar	ice cardiaque :
		o insuffisantes = 0	o suffisantes = 1	o excellent = 2
2.	Connaissar	nces physiopathologiques h	ormonales de l'insuffisanc	ce cardiaque :
		o insuffisantes = 0	o suffisantes = 1	o excellent = 2
3.	Connaissar	nces des traitements dispor	nibles dans l'insuffisance c	ardiaque :
		o insuffisantes = 0	o suffisantes = 1	o excellent = 2
4.	Connaissar	nces du parcours de soins d	u patient insuffisant cardia	aque :
		o insuffisantes = 0	o suffisantes = 1	o excellent = 2
5.	Capacité à	chercher, recueillir et syntl	hétiser des informations m	nédicales :
		o insuffisante = 0	o suffisante = 1	o excellent = 2
6.	Capacité à	planifier la prise en charge	du patient insuffisant card	diaque :
		o insuffisantes = 0	o suffisantes = 1	o excellent = 2
7.	Capacité à	conduire un entretien en c	onsultation d'insuffisance	cardiaque :
		o insuffisantes = 0	o suffisantes = 1	o excellent = 2
8	Canacité à	intégrer les données recue	illies nour la prise de décis	ion :
	p	o insuffisantes = 0	o suffisantes = 1	o excellent = 2





9.	Capacité à reconnaître	les signes d'a	alerte et de gravité :					
	o insuffisant	ces = 0	o suffisantes = 1	o excellent	= 2			
10	. Capacités à interpréter	un ECG et les	s conséquences sur le su	ıivi du patient insı	uffisant cardiaque :			
	o insuffisant	ces = 0	o suffisantes = 1	o excellent	= 2			
11	. Capacités de restitutior	n de la situati	on analysée au patient	et à son entourag	e:			
	o insuffisant	tes = 0	o suffisantes = 1	o excellent	= 2			
12	. Comportement global a	avec les patie	ents et les interlocuteurs	s professionnels :				
	o inadap	té = 0	o adapté = 1	o excellent = 2				
Va	alidation des connaissan	ces théoriqu	es et pratiques :					
	☐ Acquis si ≥ 12/24 ☐ Non acquis si < 12/24 ou si une réponse est égal à zéro							
N	om du délégant :							
D	ate:	Si	gnature du délégant :					





« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée avec ou sans télémédecine des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) » Région Ile-de-France

Annexe 9

« Attestation de formation »

Je soussigné(e), Prénom NOM, médecin délégant, atteste que M......Prénom NOM, profession, a bénéficié d'une formation spécifique, répartie en :

Formation théorique : 50 heures

- Formation théorique spécifique au suivi des patients traités pour insuffisance cardiaque,
- > Validation des compétences acquises lors de la formation théorique spécifique à l'insuffisance cardiaque par le médecin formateur à l'aide d'un questionnaire type.

Formation pratique : 50 heures

Sous forme de stage clinique, pratiquer des consultations infirmières de prise en charge de l'insuffisance cardiaque.

- 20 consultations réalisées en observation,
- 50 consultations en binôme cardiologue-infirmier,
- > 30 consultations en supervision par le délégant.

A l'issue de cette formation, le délégant a validé les compétences de M Prénom NOM pour exercer ses fonctions de délégué(e) dans le cadre du protocole de coopération entre professionnels de santé «Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère).».

Fait à	le	
Signature du o	délégant	





« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée avec ou sans télémédecine des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) » Région Ile-de-France

Annexe 10 « Critères d'alertes nécessitant le recours au délégant »

Entité clinique	Critères	Consultation titration	Télésurveillance
Insuffisance	Prise de poids >= 5 kg	Х	Х
cardiaque congestive	 Prise de poids <= 5 kg + lasilix 80 mg/j ou burinex 5 mg/j Majoration des diurétiques 	X	Х
	insuffisante	X	X
	 Plusieurs signes associés parmi : Turgescence, poids >= 2 kg, œdèmes 	X	x
Détresse respiratoire aigüe	 Plusieurs signes associés parmi: dyspnée au repos, tirage, cyanose, sueurs, pouls instable 	Х	Х
Kaliémie	• >5,5 mmol/l	X	X
	 < 3,5 mmol/l malgré réajustement 	X	X
Natrémie	• < 135 mmol/l	Х	Х
Insuffisance	• Créatinine 7 > 100% (mesure	Х	Х
rénale	précédente) • DFG < 20 ml/mn/1,73 m²	X	X
Choc cardiogénique	Tension < 90 mmHg et Marbrures ou insuffisance cardiaque aigüe ou troubles de la conscience	Х	NA
Infarctus du	Douleur thoracique	Х	Х
myocarde	ECG évocateur	Χ	NA
Vigilance	Malaise	X	Х
	 Perte de connaissance 	X	X
	• Syncope	X	X
Rythme cardiaque	 Palpitations paroxystiques sans facteur déclenchant 	X	Х
	 Palpitations permanentes (battements cardiaques rapides et/ou irréguliers) 	X	Х
	Tachycardie	X	X
	BAV2 ou BAV3 à l'ECG	X	NA





« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée avec ou sans télémédecine des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) » Région Ile-de-France

Annexe 11

« Questionnaire de satisfaction des patients »

Madame, Monsieur,

Vous êtes suivi pour votre insuffisance cardiaque par un(e) Infirmier(ère) Diplômé(e) d'Etat dans le cadre d'un protocole de coopération entre professionnels de santé.

Nous vous proposons d'évaluer votre satisfaction de ce type de prise en charge.

Date

Merci de noter votre degré de satisfaction:

1.	Depuis votre adhésion à ce protocole, vous sentez-vous en sécurité / confiant dans ce mode de prise en charge de votre insuffisance cardiaque ? O Pour les consultations de titration :							
	☐ Insatisfait(e)	☐ Peu satisfait(e)	☐ Satisfait(e)	☐ Très satisfait(e)				
	 Pour la télésurve 	eillance :						
	☐ Insatisfait(e)	☐ Peu satisfait(e)	☐ Satisfait(e)	☐ Très satisfait(e)				
2.	Est-il plus facile de jo charge dans le proto		el de l'insuffisance card	iaque du fait de votre prise en				
	☐ Insatisfait(e)	■ Peu satisfait(e)	☐ Satisfait(e)	☐ Très satisfait(e)				
3.	Les infirmiers(ères)	qui vous suivent avec la	a CCICC sont-ils (elles) a	à votre écoute ?				
	☐ Insatisfait(e)	☐ Peu satisfait(e)	☐ Satisfait(e)	☐ Très satisfait(e)				
4.	La prise en charge par les infirmiers(ères) dans le cadre du protocole vous aide-t-elle à mieux comprendre votre maladie cardiaque et ses traitements ?							
	☐ Insatisfait(e)	☐ Peu satisfait(e)	☐ Satisfait(e)	☐ Très satisfait(e)				
5.	La prise en charge p	ar les infirmiers(ères) c	dans le cadre du protoc	ole améliore-t-elle votre qualité de				
	☐ Insatisfait(e)	☐ Peu satisfait(e)	☐ Satisfait(e)	☐ Très satisfait(e)				
6.	Etes- vous globalem	ent satisfait par la mise	e en œuvre du protoco	le de coopération ?				
	☐ Insatisfait(e)	☐ Peu satisfait(e)	☐ Satisfait(e)	☐ Très satisfait(e)				
Μe	erci de nous faire part	de vos éventuelles rer	marques :					





« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée avec ou sans télémédecine des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) » Région Ile-de-France

Annexe 12 « Questionnaire de satisfaction du délégant »

Madame, Monsieur,

Vous avez adhéré au protocole de coopération « *Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée avec ou sans télémédecine des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère)* ». Nous vous remercions pour votre implication dans ce protocole de coopération.

Nous souhaitons recueillir votre avis sur l'application du protocole en répondant aux questions suivantes.

п	_	_	

1.	Etes- vous satisfait des	compétences du délégr Peu satisfait(e)	ué ? □ Satisfait(e)	☐ Très satisfait(e)	
2.	La qualité des échange Insatisfait(e)	es entre vous et le(s) dél	égué(s) vous satisfait-ell	e ? Très satisfait(e)	
3.	Selon vous, ce protoco	le de coopération perm	et-il une meilleure prise Gatisfait(e)	en charge des patients IC ? Très satisfait(e)	
4.	Le protocole de coopé professionnelle ?	ration permet-il une am Peu satisfait(e)	élioration de la qualité c	le votre pratique Très satisfait(e)	
5.	,	, ,	, ,	de le consacrer à des cas plus	
6.	Depuis votre adhésion travail ?	au protocole, ressentez	z-vous une amélioration	de votre satisfaction au	
	■ Insatisfait(e)	☐ Peu satisfait(e)	☐ Satisfait(e)	☐ Très satisfait(e)	
7.	Etes- vous globalement satisfait par la mise en œuvre du protocole de coopération ?				
	■ Insatisfait(e)	Peu satisfait(e)	☐ Satisfait(e)	☐ Très satisfait(e)	
Merci de nous faire part de vos éventuelles remarques :					





« Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée avec ou sans télémédecine des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère) » Région Ile-de-France

Annexe 13 « Questionnaire de satisfaction du délégué »

Madame, Monsieur,

Vous avez adhéré au protocole de coopération « *Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée avec ou sans télémédecine des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère)*». Nous vous remercions pour votre implication dans ce protocole de coopération.

Nous souhaitons recueillir votre avis sur l'application du protocole en répondant aux questions suivantes.

Date:

1.	Êtes-vous satisfait (e) de votre positionnement par rapport à l'ensemble des acteurs (patients et autres professionnels), dans le cadre du protocole ?				
	■ Insatisfait(e)	☐ Peu satisfait(e)	☐ Satisfait(e)	☐ Très satisfait(e)	
2.	Pensez-vous exercer de				
	Insatisfait(e)	☐ Peu satisfait(e)	☐ Satisfait(e)	☐ Très satisfait(e)	
3.	Le délégant est-il facilement joignable ?				
	Insatisfait(e)	☐ Peu satisfait(e)	☐ Satisfait(e)	☐ Très satisfait(e)	
4.	La qualité des échanges	La qualité des échanges entre vous et le(s) délégant(s) vous satisfait-elle ?			
	Insatisfait(e)	☐ Peu satisfait(e)	☐ Satisfait(e)	☐ Très satisfait(e)	
5.	Pensez-vous que le protocole de coopération permet une meilleure prise en charge des patients IC ?				
	Insatisfait(e)	☐ Peu satisfait(e)	☐ Satisfait(e)	☐ Très satisfait(e)	
6.	Votre participation au protocole de coopération améliore-t-elle votre satisfaction au travail ?				
	Insatisfait(e)	☐ Peu satisfait(e)	☐ Satisfait(e)	☐ Très satisfait(e)	
7.	Ressentez-vous une valo	orisation de votre pratic	jue professionnelle ?		
	Insatisfait(e)	Peu satisfait(e)	☐ Satisfait(e)	☐ Très satisfait(e)	
8.	Etes- vous globalement satisfait par la mise en œuvre du protocole de coopération ?				
	Insatisfait(e)	☐ Peu satisfait(e)	☐ Satisfait(e)	☐ Très satisfait(e)	
Merci de nous faire part de vos éventuelles remarques :					



Annexe 2



« TELESURVEILLANCE, CONSULTATION DE TITRATION ET CONSULTATION NON PROGRAMMEE AVEC OU SANS TELEMEDECINE, DES PATIENTS TRAITES POUR INSUFFISANCE CARDIAQUE, PAR UN(E) INFIRMIER(ERE) »

Région Ile-de-France

Promoteur: Hôpital Henri Mondor, Pôle CARAVAN, Service de cardiologie

- Délégant : Médecin cardiologue

- Délégué : Infirmier(ère) Diplômé(e) d'Etat

Population éligible au protocole

Les patients repérés comme pouvant bénéficier des programmes de titration et/ou de télésurveillance de l'insuffisance cardiaque sont sélectionnés selon des critères d'inclusion spécifiques.

Critères d'inclusion, les patients :

- majeurs avec insuffisance cardiaque diagnostiquée, ayant donné leur consentement à ce mode de prise en charge, après avoir été informés du protocole,
- pour la titration, dont le traitement médical peut être intensifié (doses non maximales des traitements de l'insuffisance cardiaque) selon les recommandations actualisées de la Société Européenne de Cardiologie concernant la prise en charge de l'IC (IC à FEVG altérée à la date de rédaction du protocole de coopération)
- pour le programme de télésurveillance, répondant aux critères d'inclusion définis par les textes réglementaires en vigueur (programme ETAPES à la date de rédaction du protocole de coopération):
- Hospitalisation au cours des 30 derniers jours pour une poussée d'insuffisance cardiaque chronique
- Ou Hospitalisation au moins une fois au cours des 12 derniers mois pour une poussée d'insuffisance cardiaque chronique Et actuellement en classe NYHA 2 ou plus avec un taux de peptides natriurétiques élevé (BNP > 100 pg/ml ou NT pro BNP > 1000 pg/ml)
- sans comorbidité ou avec comorbidité(s) stabilisée(s); sur avis du délégant en cas de comorbidité(s) non stabilisée(s).

Critères de non-inclusion :

- patients mineurs,
- femmes enceintes,
- patients refusant d'être pris en charge dans le cadre de ce protocole,
- patients sans correspondant médical identifié,
- dans le cadre de la titration, patients présentant une insuffisance cardiaque à FEVG préservée (selon les recommandations en vigueur),
- dans le cadre de la télésurveillance, patients présentant les critères de non-inclusion définis par les textes réglementaires en vigueur (programme ETAPES à la date de rédaction du protocole de coopération): impossibilité d'utiliser le dispositif physique ou psychique, dialyse ou insuffisance hépatique sévère, espérance de vie inférieure à 12 mois en dehors de l'ICC, compliance habituelle faible ou refus de l'accompagnement thérapeutique, absence de lieu de séjour fixe.





« TELESURVEILLANCE, CONSULTATION DE TITRATION ET CONSULTATION NON PROGRAMMEE AVEC OU SANS TELEMEDECINE, DES PATIENTS TRAITES POUR INSUFFISANCE CARDIAQUE, PAR UN(E) INFIRMIER(ERE) »

Région Ile-de-France

Actes dérogatoires

Les actes dérogatoires concernent :

- la réalisation de consultations de suivi de l'IC, pour la titration des médicaments de l'insuffisance cardiaque systolique en présentiel ou pour décompensation cardiaque, en présentiel ou en téléconsultation,
- la télésurveillance.
- l'orientation des patients.

Les étapes de la prise en charge prévues par le protocole sont :

- Repérer le patient pouvant être inclus dans le protocole à partir de l'anamnèse et des données du dossier médical lorsque l'IC est diagnostiquée ou après orientation par un médecin cardiologue (annexe 2)
- 2. Informer et recueillir le consentement du patient au protocole de coopération,
- 3. Contribuer au suivi des patients insuffisants cardiaques et définir la conduite à tenir en fonction des résultats et selon les arbres décisionnels

Consultation en présentiel :

- examen clinique à la recherche de signes d'IC : poser l'indication, le réaliser, l'interpréter,
- prescrire, réaliser et interpréter un ECG selon l'arbre décisionnel 1,
- prescrire et analyser les bilans biologiques en lien avec l'IC (NFS, ionogramme sanguin, créatinémie, urémie, peptides natriurétiques, troponine, CRP, bilan martial, INR, bilan hépatique) (annexe 3)
- optimisation du traitement de l'insuffisance cardiaque selon les arbres décisionnels 2, 3 et 4 :
 - o adapter, par une prescription, les posologies des médicaments en lien avec l'IC,
 - arrêter la prescription de médicaments anti-hypertenseurs (inhibiteur calcique, alphabloquant, anti-hypertenseur central) au profit d'une prescription de traitements de l'IC, avec l'accord du délégant.
- orienter le patient selon des critères définis vers le médecin délégant ou le généraliste

<u>Télésurveillance</u>:

- mise en place d'une télésurveillance : poser l'indication, prescrire, recueillir le consentement,
- former le patient au matériel de télésurveillance (non dérogatoire),
- réaliser un accompagnement thérapeutique, conformément à la réglementation en vigueur (non dérogatoire),
- lire et interpréter les données de suivi et les alertes transmises par le portail de télésurveillance
- réaliser une évaluation téléphonique et décider la conduite à tenir selon l'arbre décisionnel 5
- orienter le patient selon des critères définis :
 - o vers le SAMU en cas de critère de défaillance vitale,
 - o appel du délégant pour avis ou hospitalisation du patient,
 - o retour à domicile avec ou sans consultation par le délégant, le cardiologue traitant ou le médecin généraliste traitant,
 - o orienter vers d'autres professionnels de santé paramédicaux.





« Telesurveillance, consultation de titration et consultation non programmee avec ou sans telemedecine, des patients traites pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ere) »

Région Ile-de-France

- 4. Prescrire la vaccination antigrippale et anti-pneumococcique, recommandée pour tous les patients IC et la réaliser le cas échéant,
- 5. Prescrire le transport et le matériel médical nécessaire au maintien à domicile (lit médicalisé, matelas anti-escarre, déambulateur, etc.).
- 6. Rédiger un compte rendu comprenant les conclusions cliniques (annexe 4), et assurer sa transmission au cardiologue traitant et au médecin généraliste traitant pour assurer la continuité de la prise en charge, de façon systématique, à chaque épisode aigu et à chaque changement de traitement.

Les actes dérogatoires ne concernent pas :

- La réalisation du bilan étiologique de l'IC
- Les décisions de stratégie de prise en charge thérapeutique (traitement médical hors recommandations, dispositifs rythmologique, greffe cardiaque, assistance circulatoire)
- Le traitement des comorbidités ou évènement intercurrents autres que la décompensation cardiaque, qui relève des correspondants médicaux habituels (médecin généraliste et/ou autres spécialistes).

Par conséquent, le suivi dans le cadre du protocole de coopération ne doit pas modifier le rythme de suivi par le cardiologue traitant (au minimum bi-annuel) qui reste responsable de la prise en charge cardiologique globale du patient.

Critères de fin du protocole (pour chaque patient)

- Fin du processus de titration des médicaments de l'insuffisance cardiaque (titration maximale, titration maximale tolérée)
- Fin de la télésurveillance selon recommandation en vigueur,
- Décès.

Critères de sortie du protocole

- Apparition d'un critère d'exclusion,
- Demande du patient,
- Demande du délégué / du délégant.

Critères de suspension du protocole

- Absence du délégant

Objectifs du protocole

Le protocole vise à permettre une prise en charge précoce et un suivi rapproché de l'insuffisance cardiaque (IC), pour optimiser rapidement le traitement médical qui stabilise la maladie, freine son évolution et diminue la morbi-mortalité (décompensations cardiaques, hospitalisations, décès).





« TELESURVEILLANCE, CONSULTATION DE TITRATION ET CONSULTATION NON PROGRAMMEE AVEC OU SANS TELEMEDECINE, DES PATIENTS TRAITES POUR INSUFFISANCE CARDIAQUE, PAR UN(E) INFIRMIER(ERE) »

Région Ile-de-France

Pour les parties prenantes, les objectifs sont les suivants :

Pour les patients :

- Optimiser les thérapeutiques avec un objectif de titration tous les 15 jours conformément aux recommandations de la HAS
- Faciliter la prise en charge ambulatoire en permettant une surveillance à distance et en simplifiant le parcours de soins avec un contact direct auprès de professionnels dédiés lors des décompensations cardiaques, afin d'éviter les passages dans les services d'urgence, diminuer les hospitalisations et améliorer la qualité de vie
- Faciliter la coordination des actions en cas d'alerte pour assurer une prise en charge en milieu adéquat.
- Proposer une offre de soins complémentaire, qui vient s'ajouter de façon coordonnée à la prise en charge par le cardiologue et le médecin généraliste traitants

Pour les délégants :

- Respecter les recommandations HAS et européennes concernant le délai entre deux consultations de titration.
- Assurer un parcours de soins coordonné où chaque acteur intervient au bon moment de la prise en charge (délégant, cardiologue traitant, médecin généraliste traitant), redistribuer du temps médical aux cas complexes,
- S'inscrire dans la stratégie nationale de santé visant à améliorer les parcours de soins des pathologies chroniques par le développement de nouveaux métiers et l'innovation technologique numérique,
- Accroître la satisfaction au travail par une amélioration de la qualité de la pratique.

Pour les délégués :

- Développer de nouvelles compétences,
- Diversifier leurs activités en réalisant des actes médicaux de façon autonome et sécurisée,
- Améliorer l'attractivité du métier et valoriser l'expertise infirmière en contribuant directement à la mise en œuvre de mesures de santé publique,

Participer à la réorganisation du système de santé orienté sur la médecine ambulatoire.

Critères d'alerte du délégant par le délégué (annexe 10)

Le délégué alerte systématiquement le délégant des situations à risque suivantes :

- Congestion importante ou persistante,
- Détresse respiratoire aigüe,
- Troubles électrolytiques majeurs,
- Insuffisance rénale aigue sévère,
- Choc cardiogénique,
- Suspicion d'infarctus du myocarde,
- Perte de vigilance,
- Troubles du rythme cardiaque non connus.



« Suivi des patients traités pour insuffisance cardiaque par un(e) infirmier(ère) avec prescriptions de traitements et d'examens, avec ou sans télémédecine» Région Ile-de-France

Indicateurs d'évaluation et de suivi du protocole

Un recueil des indicateurs tous les 3 mois est proposé aux promoteurs du protocole pendant la 1ère année de mise en œuvre du protocole, excepté pour les indicateurs de satisfaction et de résultats évaluables <u>sauf atteinte du seuil d'alerte</u> à 1 an de mise en œuvre du protocole.

La période de recueil des indicateurs sera ensuite adaptée selon la filière active et les résultats des indicateurs.

Commentaires	Le seuil d'alerte pourra être réévalué		dan/deregue pour le maintien des compétences
Périodicité	Trimestrielle en 1 ^{ère} année. Puis annuelle	Trimestrielle la 1 ^{ière} année puis annuelle	Trimestrielle la maintien des 1 ^{ière} année puis compétences annuelle
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	> 80%	NA	NA
Dénominateur	Nombre total de patients éligibles et informés du protocole de coopération		
Numérateur	Nombre de patients pris en charge par les délégués		
Objectif quantifié	Tendre vers 100 %	60 /an	20 /an
Libellé de l'indicateur	Taux d'adhésion des patients au protocole Tendre vers 100 % de coopération	Nombre de consultations de titration assurées par le délégué	Nombre de consultations non programmée réalisées
Type d'indicateur		Activité	

2

PUBLIQUE DE PARIS



« Suivi des patients traités pour insuffisance cardiaque par un(e) infirmier(ère) avec prescriptions de traitements et d'examens, avec ou sans télémédecine»

Région Ile-de-France

des CR sera organisée Reprise des situations de prise en charge et des pratiques Distinguer s'il y a lieu les évènements Distinguer s'il y a lieu jusqu'à un retour de l'indicateur inférieur revue de l'ensemble indésirables graves indésirables graves Commentaires si dépassement du seuil d'alerte, une professionnelles les évènements au taux seuil la 1^{ière} année puis annuelle Trimestrielle Trimestrielle ouis annuelle Trimestrielle ouis annuelle Périodicité la 1^{ière} année la 1^{ière} année Annuelle (si différent de Seuil d'alerte l'objectif) >5 % >5% >5% Ϋ́ Dénominateur comptes rendus Nombre total de d'alertes gérées Nombre total consultation par délégué Nombre de réalisés par revu par le délégant comptes rendus Numérateur corrigés par le d'événements d'événements imputables au imputables au protocole de coopération protocole de indésirables indésirables directement directement coopération Nombre de délégant Nombre Nombre Tendre vers 0% Tendre vers 0% quantifié Tendre vers 0 Objectif 10 délégant pour corriger une indésirables lié à la gestion consultation directement Libellé de l'indicateur imputables au protocole de coopération Nombre de réunions de directement imputables comptes rendus par le activité incomplète ou nadaptée du délégué supervision réalisées Taux de reprises des **Taux d'événements** Taux d'événements indésirables lié à la télésurveillance au protocole de des alertes de coopération Qualité et sécurité de la Type d'indicateur prise en charge

9



HENRI MONDOR « Suivi des patients traités pour insuffisance cardiaque par un(e) infirmier(ère) avec prescriptions de traitements et d'examens, avec ou sans télémédecine»

Région Ile-de-France	

Commentaires		A mettre en corrélation avec le taux de retour des questionnaires. Préciser les modalités d'échantillonnage	Entretien annuel d'évaluation	Entretien annuel d'évaluation
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Seuil d'alerte (si différent de l'objectif)	NA	% 08 >	> 80 %	× 80 %
Dénominateur		Nombre de patients inclus au protocole ayant répondu au questionnaire de satisfaction	Nombre de délégué(e)s ayant répondu au questionnaire de satisfaction	Nombre de délégants ayant répondu au questionnaire de satisfaction
Numérateur		Nombre de patients inclus au protocole ayant répondu satisfait ou très satisfait à la question de la satisfaction globale du protocole	Nombre de délégué(e)s ayant répondu de 4 à 6 à la question de satisfaction globale du protocole	Nombre de délégants ayant répondu de 4 à 6 à la question de satisfaction globale du questionnaire
Objectif quantifié	Au regard des recommandatio ns nationales	Tendre vers 100%	Tendre vers 100%	Tendre vers 100%
Libellé de l'indicateur	Nombre d'inclusion partielle cà-d. les patients donnant leur accord pour la télésurveillance et la gestion des alertes mais pas d'accord pour la consultation présentielle par l'IDE	Taux de satisfaction des patients inclus au protocole de coopération	Taux de satisfaction des délégué(e)s	Taux de satisfaction des délégant(e)s
Type d'indicateur	Organisation		Satisfaction	

